

# Picardie Nature



**LE CHOUX MARIN SAUVÉ !  
ON LIMITE L'EXPLOITATION DES  
GALETS À CAYEUX-SUR-MER**

**La France  
nucléaire**

**Le daim en  
Alsace**

**Relations  
agriculture  
-environnement**

**Le remplumage**

**15 F**

**Revue trimestrielle de l'association PICARDIE NATURE**



# Sommaire

- 3 Editorial
- 17 Les sorties au calendrier
- 18 Adhésion et abonnement
- 20 & 35 Jeux
- 22 Documentation
- 24 Revue de presse

## INFORMATIONS

- 4 Les consommateurs européens se rebiffent
- 5 Natura 21

## EN PICARDIE

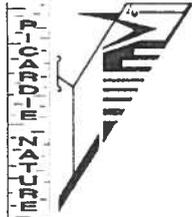
- 7 Relations agriculture-environnement

## VIE DE VOTRE ASSOCIATION

- 10 Grand cormoran..suite...
- 11 Le remplumage
- 12 Exploitation des galets
- 14 Protéger les oiseaux par des actions en justice
- 21 Echos du C.A

## ARTICLES GÉNÉRAUX

- 16 La loi Verdeille s'effiloche
- 28 Pour la fin de l'exception cynégétique française
- 30 Des insectes bio-indicateurs
- 31 Le daim en Alsace
- 33 La France nucléaire



# Editorial

## Pour une participation associative à la préservation de l'environnement.

La 27ème Assemblée Générale de PICARDIE-NATURE s'est déroulée en présence d'environ 80 adhérents (\*).

Cette année, Laurent Gavory, Président de l'Association, a voulu attirer l'attention sur nos difficultés à être présents dans les multiples instances officielles où l'avis des associations de protection de l'environnement est requis. A l'issue de la présentation de son rapport moral, un débat s'est engagé sur l'importance de la présence de militants associatifs dans la vie publique. Selon M. Boulangé, Adjoint au Maire d'Amiens, ils apportent des connaissances et un éclairage particulier. Pour M. Mortier, représentant les associations de protection de l'environnement au Conseil Economique et Social de Picardie, ils incarnent la société civile dont la démocratie a besoin.

Faudra-t-il démissionner de certaines instances ? Des résultats décevants nous y incitent. Mais l'année 1998 nous permettra peut être de trouver les ressources nécessaires pour être présents dans les réunions avec l'Administration. Forte de 450 adhérents, notre Association dispose en effet d'un potentiel humain non négligeable en Picardie.

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à des actions concrètes d'études et de protection d'espèces (centre de soins, busards, expositions, ornithologie, phoques, ...). Puisse cette mobilisation s'étendre également sur le terrain de la concertation avec les pouvoirs publics.

Les membres du Conseil d'Administration sont en tous cas à votre disposition pour y travailler ensemble.

**PATRICK THIÉRY**

(\* ) Un numéro «Spécial A.G.» sera envoyé à chaque adhérent dans quelques semaines.

Picardie Nature, association à but non lucratif (loi 1901) affiliée à France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Environnement et de l'Équipement.

Siège social : 14, place Vogel à Amiens

**Adresse postale : BP 835 80008 Amiens Cedex 1 - Tél. 03 22 97 97 87 - Fax. 03 22 92 08 72**

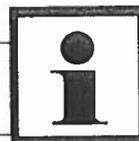
- Directeur de la publication : Patrick Thiéry - Secrétariat : Laurence Tellier

Comité de rédaction : Gérard Baudry, Vincent Bawedin, Bruno Canon, Bernard Couvreur, Marie France Guillouard, Alain Jacquet  
- Réalisation : Bruno Canon - Photographies et illustrations : Gérard Baudry, Régis Delcourt, Patrick Thiéry.

Impression: CAT Georges Couthon

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1998

## INFORMATIONS



## LES PLANTES TRANSGÉNIQUES



La Commission européenne, par le biais du Comité scientifique chargé des plantes, a donné son feu vert à la commercialisation d'une première variété de colza transgénique. Ce comité n'a, paraît-il, rien à redire quant aux risques éventuels en matière d'environnement.

Or, des essais en champs ont mon-

tré que, contrairement au maïs, le flux de gènes entre le colza et les plantes sauvages (crucifères telles que la ravenelle par exemple) est possible.

La balle est maintenant dans le camp des états qui peuvent décider de la mise en culture et de la commercialisation de cette variété de colza génétiquement modifié sur

leur territoire. En France, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement assure qu' "aucune autorisation de mise sur le marché d'espèces végétales autres que le maïs (...) ne sera donnée (...) jusqu'à ce que les études scientifiques aient démontré l'absence de risque pour l'environnement".

LA RÉDACTION

## LES CONSOMMATEURS EUROPEENS SE REBIFFENT

En 1996, malgré l'opposition de plusieurs gouvernements et du Parlement européen, la Commission européenne a autorisé la commercialisation des premiers OGM : un soja Monsanto et un maïs Novartis.

C'est sous l'influence de la France, et tout particulièrement du président de la Commission du génie biomoléculaire (CGB) Axel Kahn, qu'elle a approuvé la culture et l'importation du maïs transgénique. Depuis, A. Kahn a démissionné de la CGB pour rejoindre la firme agrochimique Rhône-Poulenc.

En fin de compte, seuls le Luxembourg et l'Autriche persistent à refuser ces produits et sont menacés de sanctions. En Autriche, 1,2 million de citoyens (un cinquième de la population !) se sont prononcés contre les aliments génétiquement modifiés. En Suisse, la requête pour un référendum des associations d'opposants a recueilli 111 000 signatures. Différentes enquêtes montrent qu'une majorité d'Européens refusent les aliments issus d'OGM. Or le maïs, et surtout le soja, entrent dans la composition de plus de 60 % des produits alimentaires

transformés. Le problème de l'étiquetage se pose avec acuité. Mais la réglementation actuelle, tant française qu'européenne, fait bon marché des droits des consommateurs. Théoriquement, les produits issus d'OGM doivent être étiquetés mais la mise en place de ces mesures se heurte à de nombreuses contraintes.

Soucieux de ne pas se heurter à l'opposition d'une majorité de consommateurs réticents dans la plupart des pays européens, les multinationales de l'agro-alimentaire préfèrent une formulation du type : "produit susceptible de contenir des OGM". Selon eux, il est en effet impossible d'assurer que les livraisons de soja ou de maïs classiques ne sont pas mélangées avec des transgéniques. Deuxième difficulté : le contrôle. La détection des gènes modifiés est une opération délicate et coûteuse qui peut s'avérer un casse-tête si le nombre d'OGM sur le marché augmente rapidement. Et enfin, où doit s'arrêter l'étiquetage : au produit lui-même (les grains de soja ou de maïs par exemple), aux produits dérivés (sauce de soja, huile de colza) ou bien à tout produit destiné à l'alimentation humaine ou animale ayant eu recours à des OGM (par

exemple, volaille nourrie au maïs transgénique) ?

La sécurité alimentaire exige une séparation, une traçabilité (pour pouvoir suivre un produit au travers de toutes les étapes de sa transformation) et un étiquetage complet des aliments. Mais les préoccupations des consommateurs ne sont pas seulement d'ordre sanitaire et leurs droits vont au-delà. Par leurs achats, ils veulent pouvoir influencer sur le type d'agriculture et de nourriture qu'ils désirent.

## A VOUS D'AGIR !

Commandez les documents de la campagne et diffusez-les autour de vous : amis, associations, élus, médias de votre département ...

Matériel de campagne à commander à "Agir pour l'Environnement" BP 52 - 75965 Paris Cedex 20

Pour obtenir dépliants et cartes postales :  
Jusqu'à 10 exemplaires (dépliants + cartes) : 5 F l'exemplaire (port compris)  
De 10 à 50 exemplaires : 2 F l'exemplaire (port compris)  
Au-delà de 50 exemplaires : 1,20 F l'exemplaire (port compris)

 EN SAVOIR PLUS

→ **Génie Génétique, des chercheurs citoyens s'expriment**

préfacé par JM. Pelt. Ecoropa et Sang de la Terre, 1997

Position de FNE sur les OGM, La lettre du Hérisson, n° 186 janvier-février 1998, pp.10-11

→ **Le Noël des OGM.** Campagnes solidaires (Confédération paysanne), dossier spécial OGM, n° 114, Déc. 1997

→ **La Frankenbouffe, une expérience grandeur nature** (Greenpeace)

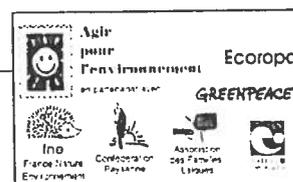
→ **Génie génétique, science en folie ?** Daniel Ammann, Florianne Kocchlin (Ed. par les Verts au parlement européen, Bruxelles)

→ **Pour une éthique planétaire.** Jacques Testart, Jens Reich, Ed.Mille et une nuits / Arte Editions, 1997

→ **L'Europe et les biotechnologies végétales.** Biofutur n° 172, nov. 1997

Sources officielles ou pro-OGM :

→ **Les plantes transgéniques en agriculture.** Dix ans d'expériences de la Commission du Génie Biomoléculaire. Sous la direction d'Axel Kahn. Ed. John Libbey





## INFORMATIONS

### NATURA 21 AU SERVICE DE L'APRES KYOTO

Le train du changement climatique à grande vitesse est en marche. Le discours de la communauté scientifique est désormais homogène. La température moyenne de la terre augmentera de 1 à 3,5 degrés au cours du prochain siècle en entraînant une élévation du niveau des mers qui pourrait atteindre un mètre.

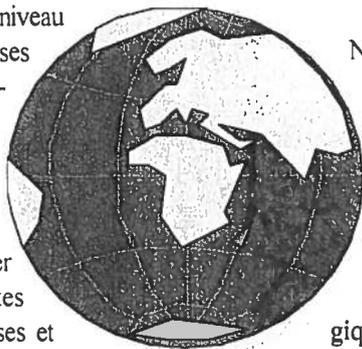
L'Afrique, l'Asie et l'Océanie subiront le choc de plein fouet. Cette catastrophe naturelle à l'échelle planétaire bouleversera la vie de milliards d'êtres humains. L'Europe tempérée ne sera pas épargnée, elle sera touchée par l'élévation du niveau de la mer en de nombreuses régions névralgiques : littoral des Pays-Bas et de l'Angleterre, côte allemande de la mer du Nord, côte Ouest du Jütland, régions côtières de la Mer Noire, plaine du Pô, côtes méditerranéennes françaises et espagnoles...

Le climat français deviendra progressivement continental. Des étés chauds et secs mettront à mal nos ressources en eau vivante, des hivers dignes de ceux du Québec fracasseront nos terroirs maraîchers, nos vignobles et nos vergers. La certitude du changement climatique planétaire est acquise. Seules sa vitesse, son amplitude et la forme de ses déclinaisons régionales demeurent encore sujets d'interrogations. Le profit final du changement dépendra en effet directement de notre capacité à inverser le cours des choses. Quel que soit le scénario qui l'emportera, nous devons apprendre à vivre avec le changement climatique.

La diversité biologique et les équilibres fondamentaux que nous connaissons en Europe vont subir un choc sans précédent. La vitesse du changement sera en effet sans commune mesure avec celle que la péninsule européenne a connue jusqu'à ce jour. Le

rythme ne sera plus millénaire mais décennal. La faune et la flore sauvages, les espèces animales domestiques et les plantes cultivées vont devoir supporter, en l'espace de quelques décennies, une dérive environnementale d'une ampleur jusque-là inconnue.

Cette perspective à la fois terrifiante et mobilisatrice doit nous conduire à regarder le projet Natura 2000 sous un angle renouvelé. L'Europe et ses terroirs d'Alsace, du Jütland, du Béarn, de la Bavière ou du Languedoc ont besoin de la garantie Natura.



Nous avons besoin d'un réseau cohérent d'archipels écosystémiques diversifiés et performants d'un point de vue écologique. **Nous avons besoin d'archipels Natura 21, de taille crédible d'un point de vue biologique, à même de générer des dynamiques d'évolution spontanée en réponse aux contraintes du changement climatique.** Le redéploiement de la biodiversité en moins d'un siècle ne pourra pas se faire à partir d'isolats populationnels épars, d'habitats reliquaires éclatés et non connectés entre eux.

Natura 21 est le souffle du vivant : les trois pas en avant - deux pas en arrière de Kyoto lui confèrent une modernité dont nous pouvons être fiers.

*Edito de Lionel Brard, Président de la Fédération France Nature Environnement, pour la Lettre du Hérisson n° 186 de janvier-février 98*

L'objectif global de 5,2 % de diminution à l'horizon 2008/2012 décidé à Kyoto en novembre dernier est trop faible pour stabiliser la tendance au réchauffement. **L'augmentation de température prévue sur le siècle à venir se poursuivra donc...**

#### DES CERFS ET DES OISEAUX DISPONIBLES EN VIDEO

Présenté au dernier festival de Ménigoute, ce documentaire se distingue des films animaliers classiques par son esthétisme et la qualité de ses commentaires, distillés de manière à laisser une grande place à l'ambiance sonore.

De superbes images présentent la vie du cerf au fil des saisons. On notera notamment d'excellentes scènes de brame. Un bel hommage à ce noble animal.

«Une vie de cerfs» par Guy Sauvage. Durée 26 mn.

Sur commande (195 F + 30 F de port) à DIANE PRODUCTIONS, BP 4, 60500 VINEUIL SAINT FIRMIN.

Voici le premier guide pour apprendre à reconnaître une soixantaine d'oiseaux des jardins, répartis selon trois critères (taille, forme du bec, comportement). Réalisé en étroite collaboration avec la L.P.O, ce film fournit en outre de nombreux conseils pratiques pour nourrir et protéger au quotidien vos voisins ailés.

«Reconnaitre les oiseaux des jardins» de Marie-Christine Brouard. Durée 52 mn.

Sur commande (119 F + 25 F de port) à L.P.O, BP 263 17305 ROCHEFORT CEDEX

Source «30 millions d'amis» n° 131 de janvier 98

#### LETTRE D'ANNONCE

Vends KOWA TS 601 Visée 45°.  
Occulaire 20 X très grand champ.  
Sac de transport.  
Parfait état. Prix 1800 F.  
Tél : 03.22.09.57.55 ou au local.



## LA PENSÉE UNIQUE TOUT AUTOROUTE, TOUT NUCLEAIRE, TOUT BARRAGE !

### Charlas : rivières contre maïs

Comment combler le "déficit structurel" en eau du bassin Adour-Garonne, estimé à 300 millions de m<sup>3</sup> ? En construisant des barrages bien sûr ! Et notamment celui de Charlas en Haute-Garonne, qui a reçu l'avis favorable du Comité de bassin Adour-Garonne en décembre 96, alors même que le conseil scientifique avait conclu que le soutien d'étiage de la Garonne et l'alimentation du bassin de la Gascogne pouvaient être assurés par des alternatives, notamment le déstockage des barrages EDF des Pyrénées. Mais dépenser 1,1 milliard de francs pour soutenir l'irrigation - jusqu'à 80 % de la consommation d'eau estivale - et notamment celle des champs de maïs qui polluent allègrement les eaux souterraines, n'est pas pour faire peur à la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne), promoteur du projet. Noyer 625 hectares de bonnes terres de polyculture sous 110 millions de m<sup>3</sup> de retenue, mutiler la Nère, un affluent secondaire de la Garonne, pour aggraver les surplus agricoles leur paraît logique ! Heureusement, le dossier bute

sur la question-clé : l'argent. Le ministère de l'agriculture ne trouve pas les 440 millions de sa participation. Quant à l'Europe, elle hésite. Localement, les militants du Comité de Défense contre le barrage de Charlas se sont opposés physiquement aux travaux de forage du projet, en juin dernier. Inquiet de la tournure que prenaient les événements, le préfet a arrêté les travaux en juin, dans l'attente d'une réunion de concertation, entre le Comité de Défense, la CACG et les élus locaux, qui n'a toujours pas eu lieu.

(...) "*Les seuls agriculteurs favorables au projet sont ceux de Charlas*, explique Thérèse Lacroix, agricultrice dans le village voisin de Saman et porte-parole du collectif local (1) qui s'oppose au projet depuis quatorze ans. *On ne leur en veut pas : ils sont vieux, souvent sans successeur, et on leur propose une indemnité qui va jusqu'à dix fois le prix de leurs terres.*" De fait, sur les cinq communes riveraines de la future retenue, seule celle de Charlas s'est déclarée favorable. Tous les autres conseils municipaux ont pris des

délibérations hostiles au barrage. (...)

Le nouveau premier ministre, élu du département, avait eu l'occasion de se rendre sur le terrain il y a dix ans, mais il s'était bien gardé de prendre position. Lionel Jospin prendra-t-il le risque politique de mécontenter l'une des composantes de sa nouvelle majorité ? Ses traditionnels alliés radicaux-socialistes, groupés derrière Evelyne Baylet, PDG de "La Dépêche du Midi" et présidente du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), sont d'ardents défenseurs du projet... alors que ses nouveaux partenaires Verts ne veulent pas en entendre parler. (Stéphane Thépot, journal "Le Monde" du 16 juillet 1997)

(1) *Comité contre le barrage de Charlas, 31350 SAMAN  
Tél : 05.61.88.16.29 ou 05.61.88.22.97*

Source :  
SOS LOIRE VIVANTE INFOS (n° 34) 8, rue  
Crozatier 43000 LE PUY  
COMBAT NATURE (n° 119 de nov.97) BP  
3046 24003 PERIGUEUX CEDEX

## LE PRODUCTIVISME TOUJOURS ENCOURAGE ...

(Extrait du Courrier Picard du 31 décembre 1997)

### "Les aides régionales agricoles vont en priorité aux grandes cultures"

Donner des moyens spécifiques à une agriculture en crise. Telle est l'ambition des programmes d'aide régionale soutenus par l'association nationale pour le développement agricole (ANDA)."

Très bien, mais qui est en crise ?

Certainement pas les grandes cultures ou les céréales ! Or, "ce sont les grandes cultures (betteraves, céréales,...) qui bénéficient de la plus grosse enveloppe avec 8,6 millions de francs. Vient ensuite l'élevage d'herbivores qui s'est vu attribuer 4,4 millions de francs.

En fait, ces orientations reflètent exactement la hiérarchie des filières agricoles en Picardie en terme de chiffre d'affaires, la plus importante étant en

effet la culture des céréales, suivie des productions de betteraves sucrières, de lait, de pommes de terre et enfin de viande bovine."

Vous avez tous lu l'article de Gilbert Guillouard sur le bio dans le précédent numéro. Vous voyez que nos élus (et l'Europe) placent mal notre argent. Tout cet argent devrait aller à ceux qui décident de respecter notre environnement. Un élu doit penser au bien général et non aux intérêts des lobbies.

GÉRARD BAUDRY



## EN PICARDIE

# TOUR D'HORIZON

## DES RELATIONS AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT

Dans notre région très agricole (70% du territoire picard est voué à l'agriculture, et même 80 % dans la Somme), l'intérêt de l'agri-environnement n'est pas négligeable.

L'agri-environnement concerne toutes les pratiques agricoles qui ont des conséquences sur le milieu naturel, plus précisément sur la ressource en eau, les sols, la faune et la flore, les milieux.

Un des principaux aspects est celui des intrants apportés aux cultures, que ce soit pour traiter ou pour fertiliser.

### LES PESTICIDES

Les produits de traitement sont dans leur majorité des produits chimiques de synthèse, inexistant dans la nature. Ils permettent de lutter contre les plantes adventices, contre les maladies et les ravageurs des cultures. Comme beaucoup de substances chimiques synthétiques, ces pesticides peuvent être nocifs pour les êtres vivants, les animaux (dont l'homme) en particulier. C'est pourquoi un délai entre l'application du produit et la récolte est imposé, afin que la plante ait le temps d'évacuer la substance.



Ces produits phytosanitaires se dégradent lentement et se retrouvent dans les sols, puis dans les eaux, ce qui peut poser des problèmes de potabilité. D'autre part, un certain nombre d'espèces animales souffrent d'absorber de tels produits. C'est le cas par exemple des hirondelles qui consomment beaucoup d'insectes happés au dessus des champs et

ayant reçu du produit. La population d'hirondelles ne cesse de diminuer. Plusieurs éléments sont à l'origine de ces pollutions. Les premiers problèmes à résoudre concernent le bon fonctionnement des pulvérisateurs et le stockage des produits utilisés et devenus inutilisés.

Il y a une dizaine d'années, une opération de contrôle a montré qu'un tiers seulement de ces appareils fonctionnaient correctement, d'où une pulvérisation moins bien contrôlée pour les autres. Le problème a alors été pris en main. L'état global du parc s'améliore mais il y a encore des appareils défectueux.

L'autre problème à résoudre rapidement était celui du stockage dans les exploitations, de façon aléatoire, des produits périmés ou obsolètes. Il s'ensuivait un risque de pollution réel et inutile. De même que pour les pulvérisateurs, le problème a été pris à bras le corps et la récupération de ces produits inutilisables ou dépassés s'organise.

Enfin, il reste la question de la quantité de produits phytosanitaires utilisés sur les cultures. Cette quantité ne diminue quasiment pas en France, malgré des possibilités qui se développent :

- l'application des traitements en fonction des risques réels d'attaque et des seuils d'infestation supportables,

car la détection de ces risques et seuils est de plus en plus étudiée et de mieux en mieux maîtrisée,

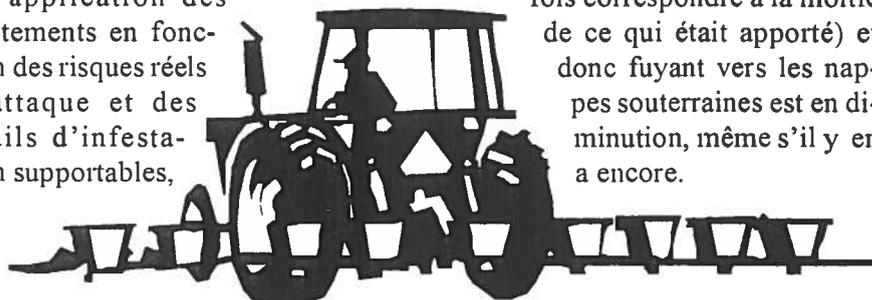
- l'agriculture biologique et l'engouement pour ses produits,  
- la mesure agri-environnementale «réduction d'intrants» par laquelle les agriculteurs peuvent toucher une prime de l'Union européenne s'ils réduisent leurs intrants de 20 %.

Les plantes transgéniques (les fameux O.G.M) pourraient aussi, dans certains cas, permettre d'utiliser moins de pesticides. Lorsque la modification génétique apporte à la plante une résistance à un insecte, elle permettra d'utiliser moins d'insecticide. Certaines de ces plantes transgéniques posent cependant un problème environnemental : le risque de dissémination du nouveau gène dans l'environnement, ce qui pourrait sérieusement modifier certains équilibres naturels.

### LES MATIERES FERTILISANTES

Les engrais apportés par les agriculteurs, qu'ils soient synthétiques ou sous forme d'effluents organiques, posent des problèmes d'excès de nitrates dans les eaux.

La tendance est au raisonnement de la fertilisation. Ainsi, l'azote non utilisé par les cultures (qui pouvait parfois correspondre à la moitié de ce qui était apporté) et donc fuyant vers les nappes souterraines est en diminution, même s'il y en a encore.



## EN PICARDIE



Deux solutions principales existent pour éviter ce phénomène :

- l'ajustement des apports aux besoins réels des plantes, ce qui demande d'étudier ces besoins le plus finement et complètement possible. La mesure agri-environnementale «réduction d'intrants» citée plus haut s'applique aussi à ces matières fertilisantes.

- l'implantation de cultures intermédiaires entre la récolte et le semis suivant, pour que la terre soit à nu le moins longtemps possible. Ces cultures intermédiaires consomment les nitrates en excès dans le sol et évitent donc leur lessivage vertical. Elles évitent aussi que cet azote ne soit emporté par ruissellement de l'eau.

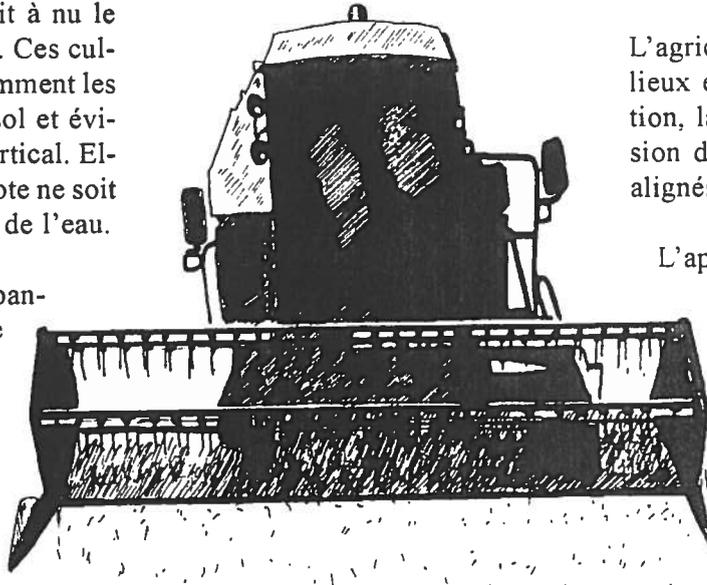
Les effluents organiques épanchés pour fertiliser sont de plusieurs types. Les plus abondants sont les effluents d'élevage. Il y a aussi les boues de stations d'épuration industrielles (surtout d'usines agro-alimentaires) et urbaines.

Tous ces effluents sont au départ des déchets qu'il faut éliminer. Il faut donc relever le défi de trouver un débouché (ils sont très peu nombreux) à ces produits, qui peuvent réellement jouer un rôle d'engrais, sans excéder, nulle part, la limite de ce que peut absorber la végétation.

Les boues de stations d'épuration urbaines posent plus de problèmes que les autres produits car elles contiennent des éléments supplémentaires indésirables : métaux lourds, éléments inertes (plastique, porcelaine, ...), etc... Elles ne doivent donc être épanchées que si elles respectent des normes (teneurs en métaux lourds par exem-

ple) acceptables. Leur utilisation comme matières fertilisantes en agriculture est cependant une voie qu'il est difficile d'écarter car le problème de l'élimination des déchets urbains est préoccupant : leur mise en décharge sera interdite en 2002. Il reste l'épandage sur des terres agricoles et l'incinération, mais celle-ci - potentiellement polluante - est trop coûteuse pour bon nombre de collectivités.

Enfin, les bâtiments d'élevage peuvent aussi être source de pollution



des nappes souterraines, par infiltration des effluents. Mais le problème est en voie d'amélioration car un décret de 1992, en faisant entrer les exploitations agricoles dans le régime des installations classées, conduit à la mise en conformité des élevages.

### L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'agriculture influe aussi sur l'environnement par son occupation du territoire. Dans notre région, elle détermine beaucoup les écosystèmes : ceux des champs et ceux des prairies. Elle détermine par conséquent

la flore et la faune de la plus grande partie de la Picardie.

La surface toujours en herbe (S.T.H) diminue au profit des terres labourables, ce qui se traduit par une diminution de la diversité spécifique végétale et animale, de la diversité paysagère et fait se raréfier un paysage auquel les gens sont habitués et attachés. Cependant, le «changement» de fonction de toutes ces parcelles se traduit surtout par un changement d'écosystème favorable à des espèces différentes.

L'agriculteur agit aussi sur les milieux et les paysages par la plantation, la conservation ou la suppression de haies et d'arbres isolés ou alignés.

L'apparition, il y a quelques années, des jachères a apporté un nouveau type de milieu, pluri-spécifique et moins soumis au travail agricole.

Il y a aussi la question de l'érosion des sols. Le fait que des sols en pente soient dénudés une partie de l'année les expose à l'érosion si les pluies sont importantes, d'où une perte de terre en amont et une accumulation au niveau des points bas, voire dans les cours d'eau.

Les solutions pour lutter contre ce phénomène sont diverses et à choisir au cas par cas. Elles peuvent consister à laisser le sol nu le moins longtemps possible (remise en herbe, cultures intermédiaires), à choisir le meilleur sens de travail du sol, à lutter contre les excès de nivellement grâce à des fossés ou des talus.

Enfin, on peut évoquer la question de la ressource quantitative en eau.



## EN PICARDIE

L'agriculture, comme les autres activités, a besoin d'eau. L'importance des réserves en Picardie doit permettre de satisfaire tous les usages, avec le secours des interconnexions encouragées par les Conseils généraux, dans la Somme notamment.

### Conclusion

Il faut de toutes façons concilier la compétitivité de l'agriculture et une meilleure préservation possible de l'environnement. La profession agricole et les protecteurs de la nature ont tout intérêt à travailler ensemble dans cette optique. Avoir un environnement de qualité, l'agriculture ré-

gionale peut y gagner en termes d'image ou de possibilités de diversification. Et la volonté de protéger la nature ne doit pas faire négliger la compétitivité de l'agriculture ; les agriculteurs auront d'autant plus les moyens de se préoccuper du milieu naturel qu'ils seront performants.



### BIBLIOGRAPHIE

LA RÉDACTION

«Agriculture et environnement», Chambre d'agriculture de la Somme, 1996

«Remettez en herbe les terres sensibles à l'érosion», Chambre d'agriculture de la Somme

«Chiffres clés de l'environnement», Institut Français de l'Environnement, janvier 98

«La Terre», n° 2776 du 28 janvier au 3 février 1998

## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION



### OPERATION MANGEOIRES

La distribution des mangeoires (essentiellement composées de matériaux récupérés) a été un réel succès. Voilà déjà deux ans que Picardie Nature et l'Arapej (Association Réflexion Action Prison et Justice) réalisent cette opération. En effet,

Picardie Nature et l'Arapej ont signé une convention.

Notre association prend en charge

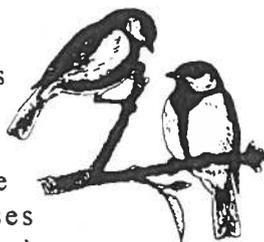
les frais de matériaux et l'Arapej permet à des personnes en situation sociale très difficile de retravailler. Nous aidons ainsi les oiseaux mais aussi les hommes.

La publication d'un

article dans le Courier Picard a fait venir de nombreuses personnes à

l'Association. Nous avons été très vite en rupture de stock. Mais nous ne voulions pas en rester là. Le froid arrivait à grands pas et nous devons satisfaire un très grand nombre de personnes désirant nourrir les oiseaux en hiver et contribuer ainsi à la préservation de nombreuses espèces ailées. Les oiseaux connaissent une mortalité importante durant cette période, due principalement au manque de nourriture et non pas au froid comme on pourrait le croire, car un oiseau bien nourri ne meurt pas de froid.

Une grande mobilisation s'est alors instaurée au sein de Picardie Nature et de l'Arapej. Pour cela, j'aimerais remercier Stéphane Soyez ainsi que



toutes les personnes qui travaillent avec lui à l'Arapej. Ils ont donné beaucoup de leur temps pour que nous puissions satisfaire tout le monde. Leur dévouement à la préservation de la nature est aussi fort que le nôtre. Qu'ils soient remerciés pour leur action bénéfique en faveur de la survie de nombreux oiseaux.

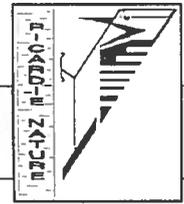
J'ai eu beaucoup de plaisir à accueillir les "amoureux de la nature" à l'Association, certains nous connaissaient, d'autre pas, mais tous furent enchantés qu'une telle opération puisse être mise en oeuvre pour les oiseaux.

Et, tout spécialement, un grand merci aussi aux personnes qui nous ont fait des dons.

En espérant que ce succès se reproduira l'hiver prochain.... on fera tout pour cela!

LAURENCE TELLIER





## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

### GRAND CORMORAN ... suite

Le 27 novembre 1997, j'ai présenté Picardie-Nature à une journée nationale de réflexion sur le Grand cormoran, organisée par le C.O.R.A. (Centre Ornithologique Rhône Alpes) pour F.N.E. (France Nature Environnement), notre fédération nationale. Comme je l'ai exposé dans un précédent numéro de Picardie-Nature, certains usagers de la nature ont fait de cet oiseau leur ... bête noire. Cette journée a été l'occasion, le matin, d'échanger nos expériences locales et surtout d'avoir un maximum d'informations sur cette espèce grâce à des interventions des meilleurs spécialistes français (L. Marion, B. Frochet, A. Reille, L. Brard). L'après-midi était réservée à une discussion sur la position que devrait adopter chacune des associations de protection de la nature fédérées par F.N.E.

Essayons de résumer les informations obtenues ce jour (rappel, seules sont apportées des informations sur *Phalacrocorax carbo sinensis*, et non la sous espèce *P.c.carbo*.)

#### 1. Combien d'oiseaux hivernants en France ?

Les valeurs données par le rapport de L. Marion (déjà évoqué dans l'article précédent) sont considérées comme base de discussion valable par tous et non discutables.

#### 2. Quel est l'impact direct réel du Grand cormoran sur la faune ?

Première remarque, il n'y a pas - ou si peu - de données disponibles en France sur les populations de poissons, tant localement que nationalement. Les associations de pêche comme les C.S.P (Centre Supérieur de la Pêche) n'ont rien d'exploitable ; les seuls travaux existants portent sur quelques espèces à haute

valeur patrimoniale. La bibliographie utilisée est donc surtout étrangère. Cette situation est fort regrettable en regard des demandes de destructions émanant des pêcheurs.

Nous distinguerons deux types de milieux où les Grands cormorans prélèvent des poissons, les eaux libres (rivières et fleuves) et les eaux captives (lacs, étangs) et évaluerons l'impact de ces oiseaux sur le milieu et les activités économiques.



Grand cormoran

#### Dans les lacs et étangs

Des résultats obtenus à l'étranger et pour la France à partir des études menées dans le lac de Grand Lieu (Loire Atlantique) par L. Marion, il ressort que le prélèvement est de l'ordre de 1 à 3 % de la biomasse présente (une exception dans l'Ijsselmer aux Pays-Bas où le prélèvement monte à 16 % ... mais il y a là 100 000 Grands cormorans sur 120 000 ha, à comparer aux 400 000 hivernants pour toute la France). De plus, sauf cas particulier, les prélèvements se font sur les espèces les plus abondantes (les poissons sans valeur commerciale). Dans le cas des piscicultures

extensives installées dans ces endroits, le tir de Grands cormorans ne peut donc s'accepter et, en particulier en Picardie où les plans d'eau ne sont que rarement à vocation piscicole mais plutôt gérés en espaces de loisirs (chasse, pêche, ...) où la présence des Grands cormorans ne peut contrarier un développement économique.

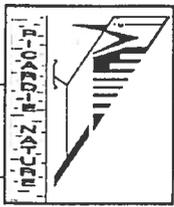
#### Dans les eaux libres

L'importance des prélèvements de poissons est encore plus difficile à évaluer que pour les étangs puisque l'état des populations ichtyologiques n'est pas connu en France ! La position de F.N.E. et de Picardie-Nature est que l'on ne peut admettre les tirs dans ces milieux naturels car, bien que ce soit là que réside l'essentiel des hivernants de l'espèce, ce n'est pas là que sont situées les piscicultures et la reproduction naturelle compense les prélèvements si le milieu est en bon état.

En Picardie, des tirs ont été autorisés sur la rivière Aisne près de Château-Thierry où l'on trouve des dortoirs hivernaux de Grands cormorans et pour cause de présence d'espèces à haute valeur patrimoniale (brochet...). Cette espèce n'étant que rarement capturée par le Grand cormoran, nous nous opposons à cette dérogation à la protection de l'espèce.

#### Conclusion

Il apparaît que nous n'avons pas à répondre à une question de type «quelle population de Grands cormorans est-elle acceptable localement pour préserver des intérêts économiques ou patrimoniaux ?» de la part des pêcheurs mais plutôt à «il y a des Grands cormorans ici, donc il en faut moins, combien a-t-on le



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

droit d'en détruire ?» Et à cette demande, la seule réponse attendue est un recul, le plus grand possible, des protecteurs de la nature. Cela n'est pas acceptable d'autant que les demandes de destruction de cette espèce protégée, en déclin depuis deux ans sur ses sites de reproduction, ne sont nullement étayées par des données fiables sur les espèces proies, et ce n'est pas aux protecteurs de la

nature de décréter un optimum de population.

En conséquence, nous nous opposons aux demandes de destructions de Grands cormorans, sauf cas particuliers étayés et dans les piscicultures intensives si le pisciculteur apporte les preuves de son préjudice et si des dispositifs d'effarouchements préalablement mis en place s'avèrent

inopérants. N'oublions pas qu'accepter ces tirs sans que les preuves d'un impact direct de la part de ces oiseaux ait été montrées serait la porte ouverte à des demandes de destructions tout autant infondées sur les rapaces, les grèbes, les hérons ...



XAVIER COMMECY



### LES TECHNIQUES DU CENTRE DE SOINS : LE REMPLUMAGE



En dehors des soins vétérinaires - pansements et autres sutures - que nous sommes quelques uns à maîtriser grâce aux formations mises sur pied par Jean-Marie Thiéry, il existe de nombreuses techniques ou astuces qui favorisent le retour à la vie sauvage des oiseaux recueillis. Il y a une quinzaine d'années, nous avons expérimenté une technique issue de la fauconnerie, le remplacement de plumes cassées.

#### 1. Les motifs

Cette technique est surtout utilisée pour les rapaces qui souffrent d'une réduction de leur capacité de chasse si le plumage n'est pas en bon état.

L'expérience nous a montré que conserver un oiseau en captivité jusqu'à la prochaine mue ne permet pas d'obtenir un plumage complet et en bon état, bien au contraire. Pour les rectrices (plumes de la queue) notamment, chaque plume neuve a tendance à dépasser des hampes cassées et s'abîme aussitôt.

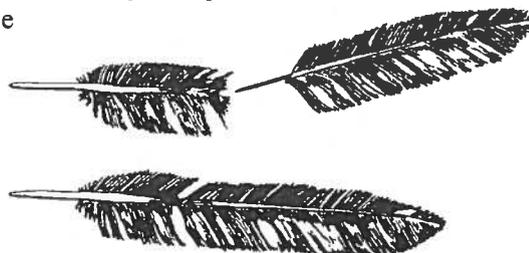
Après plusieurs échecs avec des

oiseaux conservés ainsi en captivité, nous n'hésitons plus désormais à changer les plumes cassées et à relâcher l'oiseau quelques jours ou quelques semaines après.

Nous avons surtout eu recours au remplumage pour des buses et des busards.

Les toutes premières fois, nos pigeons ont servi de cobayes. Ce sont en effet des oiseaux au vol puissant qui nous ont permis de tester la solidité des montages réalisés.

#### 2. Le principe



L'opération est simple en théorie. Il s'agit de fixer à l'aide d'une colle rapide (type super glue) et d'une tige métallique une partie de plume complémentaire à celle cassée.

Il convient de préparer cette dernière correctement. Celle-ci doit être coupée nette, en biseau, au niveau de la hampe et non pas au niveau du rachis (zone creuse susceptible de saigner après le coup de ciseau - la plume est un tissu vivant!).

L'étape la plus délicate consiste à ajuster avec le bon angle la plume de rechange afin de ne pas perturber ultérieurement le vol de l'oiseau.

#### 3. Les résultats

Dans les jours qui suivent, l'observation de l'oiseau permet de constater les améliorations en vol et de repérer les montages qui n'auraient pas tenu. Le plumage des ailes ou de la queue, ainsi complété, favorise la réadaptation au vol, développe la musculature de l'oiseau et réduit la durée de captivité.

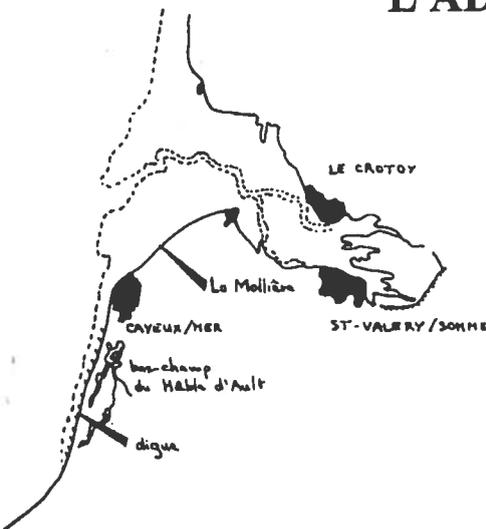
D'autres techniques augmentent également les chances de survie des oiseaux recueillis. Nous aurons l'occasion de vous en présenter certaines dans les prochains numéros de la revue.

PATRICK THIERY



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

### EXPLOITATION DE GALETS A CAYEUX-SUR-MER : L'ADMINISTRATION REVOIT SA COPIE



Le 9 juin 1997, PICARDIE-NATURE déposait un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens contre un projet d'exploitation de galets au lieu-dit "la Mollière". Plusieurs mois après, le résultat de notre action dépasse largement le simple cadre d'une extraction de matériaux sur le domaine public maritime.

En effet, l'obtention, le 11 septembre, du sursis à exécution de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation, et les motifs invoqués par le Tribunal (méconnaissance de dispositions réglementaires relatives à la protection du littoral) ont créé une situation nouvelle.

Dans le souci de ne pas bloquer définitivement la situation, nous avons pris l'initiative de proposer à l'Administration préfectorale d'avancer sur un certain nombre de points sensibles en matière de préservation des milieux littoraux.

#### 1. le site d'exploitation

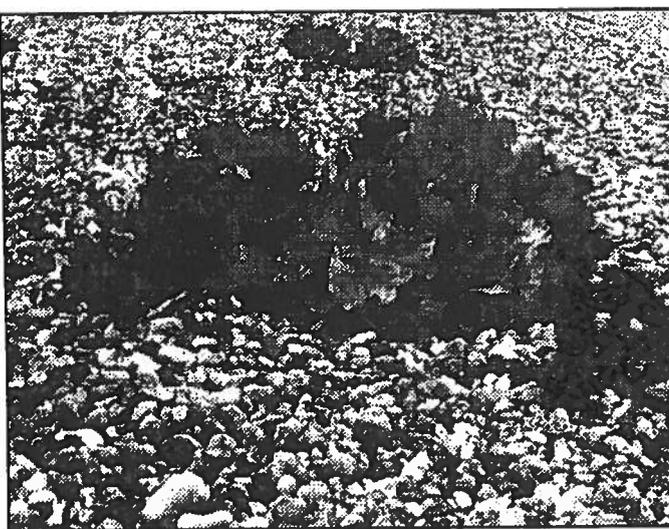
Le périmètre d'extraction des galets qui doivent servir au renforcement de la digue des bas-champs du Hâble d'Ault couvre une surface de 14 hectares. Cette

zone, à la géomorphologie si particulière (dernière partie encore naturelle d'un système de levées de galets inscrit à la directive Habitat), accueille plusieurs milliers de choux-marins (crambe maritima). Il s'agit là, très probablement, du plus important peuplement de cette espèce rare et légalement protégée sur les côtes françaises.

Au nom de la biodiversité et ne serait-ce que du point de vue de la génétique, il est impératif de prendre des mesures de conservation d'une variété sauvage se développant ainsi dans des conditions naturelles.

Compte-tenu de ces enjeux patrimoniaux, nous avons demandé une modification du périmètre afin d'exclure les levées de galets sur lesquelles la densité de choux-marins était la plus importante.

Une visite sur le terrain avec les services de l'Équipement, en présence de



Vincent Boulet, Directeur scientifique du Conservatoire Botanique National de Bailleul, a permis de préciser une nouvelle délimitation compatible avec l'exploitation du gisement de galets.

Nous avons obtenu par ailleurs que la durée d'exploitation soit réduite à 5 ans (au lieu des 20 prévus initialement) avec un inventaire botanique annuel réalisé par le Conservatoire Botanique National. Ces dispositions permettront un suivi régulier et donc une meilleure connaissance de l'évolution des richesses biologiques du site. Le cas échéant, elles apporteront une aide à la prise de décision à l'issue des 5 années d'exploitation.

#### 2. un arrêté préfectoral de biotope

La vaste zone située entre les dunes en arrière et les cordons de galets exploitables en bord de mer ne fait actuellement l'objet d'aucune mesure de protection. L'idée d'un arrêté préfectoral de biotope a été avancée à l'occasion de nos entretiens avec l'Administration.

Cette mesure de protection relativement simple à instruire est peu contraignante.

Elle peut être l'occasion de mettre sur pied un suivi et une information du public sur l'intérêt floristique du site.

L'instruction de ce dossier dépend du Préfet des affaires maritimes mais le Préfet de région a émis un avis favorable dans une lettre du 12 janvier 1998.

#### 3. la problématique de la délimitation des espaces (L 146-6)

La gestion de ce dossier touche plus globalement à des questions essentielles à nos yeux sur les enjeux patrimoniaux concernant les milieux naturels de la côte picarde en particulier au sud de la baie de Somme.

Les moyens invoqués dans notre re-



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

cours et les conclusions du Commissaire du Gouvernement lors de l'audience du Tribunal administratif le 15 septembre ont mis en exergue la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (voir encadré).

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'utilisation des ressources naturelles, les multiples modifications des P.O.S (plans d'occupation des sols) des communes littorales et la décision récente de réviser le S.D.A.U de la côte picarde (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - document administratif plus global portant sur une quarantaine de communes) place sous les feux de l'actualité la loi "littoral" négligée jusqu'à présent sur la côte picarde.

Il y a quelques années, les services administratifs de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Direction Régionale de l'Environnement avaient initié un projet de délimitation des espaces dits L 146-6 en application de la loi "littoral". Depuis, le dossier n'a pas avancé d'un pouce.

**La loi du 3 janvier 1986** relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Cette loi précise que doivent être préservés, dès lors qu'ils constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel du littoral, les plages, estrans, .... les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales.

Il revient à l'Administration de déterminer ces espaces à préserver, appelés "espaces L146-6" (Code de l'Urbanisme), ce qui n'a pas encore été fait dans le département de la Somme. À défaut, le législateur a considéré que les parties naturelles des sites inscrits ou classés (loi de 1930) sont d'emblée à préserver. La zone d'exploitation de galets située à la Mollière entre dans ce cadre.

Dans sa lettre du 12 janvier, le Préfet de la Somme s'engage à porter, avant la fin de l'année, à la connaissance des maires des communes concernées la délimitation et l'usage des espaces dits L 146-6.

#### 4. des acquis mais un dossier à suivre néanmoins

Dans cette affaire, nous avons montré nos capacités à dialoguer sur des sujets sérieux tout en ayant certaines exigences pour que soient mieux préservés les espaces naturels remarquables de la côte picarde.

Au-delà des engagements de l'Administration, il demeure nécessaire de veiller à leur application sur le terrain. Nos expériences, tirées de notre engagement dans plusieurs dossiers concernant la côte picarde (Parc Maye-loisirs, projets de golf, réserve naturelle, projet de classement de sites), nous ont appris à être vigilants. Rien n'est jamais acquis d'avance.

Remerciements à Vincent Boulet pour ses compétences et son aide précieuse.

**PATRICK THIERY**

*Les mémoires et pièces administratives constituant ce dossier sont à la disposition de toutes les personnes intéressées.*

### QUELLE STRATÉGIE ?

C'est certainement une stratégie de progrès qui a été retenue par le Conseil d'Administration de Picardie Nature. Nous nous sommes, en effet, engagés dans une voie visant à préserver les éléments les plus remarquables du Site, contester une autorisation d'extraction excessive dans sa durée et replacer la question de l'exploitation des ressources naturelles et de l'usage des sols dans un contexte plus global en relation avec la loi du 3 janvier 1986 relative à la protection du littoral. Sur le fond, l'idée a été également de présenter positivement une action de préservation de l'environnement.

L'autre voie possible était celle du combat juridique «jusqu'au-boutiste» sans discernement.

Le jugement du 11 septembre 1997 nous permettait d'espérer une annulation. Une telle décision, en dehors de la protection immédiate et prolongée du site, n'avait pas manqué de poser des problèmes à moyen terme.

En effet, considérer toutes extractions de galets sur la rive comme illégales c'est prendre le risque d'interdire une activité industrielle particulière sur la côte picarde, le ramassage de galets de mer, activité différente des extractions massives de galets de carrière potentiellement destructives des milieux naturels.

On peut estimer que cette petite industrie de ramassage de galets de mer dont l'impact sur l'environnement n'est pas nécessairement négatif n'a pas à souffrir

d'une situation issue de l'attitude des pouvoirs publics.

C'est dans ce contexte que Picardie Nature, sans s'éloigner de ses buts, n'a pas souhaité apparaître comme l'association qui bloque aveuglément tout dossier sensible (celui-là, étroitement lié à la consolidation de la digue des bas-champs du Hâble d'Ault en est un!).

C'est une autre image du combat écologique que nous voulons montrer, celle d'une certaine exigence pour une réelle prise en compte des richesses biologiques et des équilibres naturels, celle du discernement dans les enjeux patrimoniaux et économiques mais certainement pas l'image négative trop souvent véhiculée par nos détracteurs, par facilité ou démagogie.



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

### PROTEGER LES OISEAUX PAR DES ACTIONS EN JUSTICE

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire dans PICARDIE-NATURE, sous le titre «En bonne justice», les compte-rendus succincts d'affaires dans lesquelles certaines personnes étaient condamnées à payer des dommages-intérêts à notre Association.

Ces jugements, rendus par les Tribunaux de police et correctionnels, punissent les infractions à la loi du 10 juillet 1976, dite «loi sur la protection de la nature» et à ses décrets d'application. Il en va de même pour les arrêts rendus par les Cours d'appel.

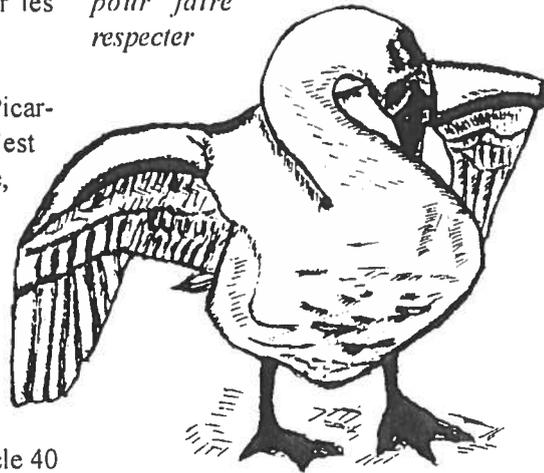
Il s'agit d'affaires pour lesquelles Picardie-Nature a déposé plainte et s'est constituée partie civile à l'audience, par l'intermédiaire de son mandataire désigné par le Conseil d'Administration, comme il est stipulé dans l'article 14 de nos statuts.

La constitution de partie civile à l'audience est une procédure simple qui nous est permise par l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 qui stipule que «les associations régulièrement déclarées et exerçant depuis au moins trois ans leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement peuvent faire l'objet d'un agrément du ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Les associations ainsi agréées sont appelées à participer à l'action des organismes publics ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement. Toute association ayant le même objet peut engager des recours devant les juridictions administratives pour tout grief se rapportant à celui-ci. En outre, les associations agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux articles 3, 4, 5, 6, 7 et

*18 et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre.»*

Notre Association, qui a été régulièrement déclarée à la Sous-préfecture d'Amiens le 4 mars 1970, a été agréée dans le cadre interdépartemental le 20 décembre 1987.

D'autre part, l'article 2 de nos statuts qui précise que «Picardie-Nature se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter



les lois et décrets sur les espèces protégées dans le cadre de la législation en vigueur» vient confirmer la recevabilité de notre constitution de partie civile en démontrant notre intérêt à agir.

Ces deux dispositions m'ont permis de représenter Picardie-Nature dans des affaires assez variées à l'encontre d'oiseaux protégés (capture à l'aide de filets, destruction par le fusil, le piège ou le poison, naturalisation, utilisation d'appâts empoisonnés) devant les Tribunaux correctionnels ou de police d'Abbeville, Amiens, Péronne, Compiègne, Boulogne-sur-Mer et les Cours d'appel d'Amiens et de Douai.

La partie civile vient appuyer les réqui-

sitions du Procureur de la République en éclairant le Tribunal, par des arguments scientifiques, sur la gravité des faits qui sont reprochés au prévenu. D'autre part, les dommages-intérêts qui nous sont accordés par les Tribunaux ou Cours d'appel sont la juste réparation du double préjudice - moral et matériel - subi par Picardie-Nature dans les affaires jugées.

Un autre intérêt de nos constitutions de partie civile est de mieux nous faire connaître du monde judiciaire. Au fur et à mesure des audiences, j'ai pu remarquer que Picardie-Nature était de plus en plus considérée comme une association sérieuse, utilisant des arguments valables et avec qui, dorénavant, devront compter ceux qui seraient tentés d'enfreindre la loi du 10 juillet 1976.

C'est pour ces raisons qu'il me semble tout à fait souhaitable d'augmenter notre champ d'action dans ce domaine. Picardie-Nature aurait tout à gagner à être représentée de manière habituelle dans les affaires d'infraction à la loi du 10 juillet 1976 jugées par les tribunaux de Péronne, Beauvais, Senlis et Compiègne.

Certaines personnes s'imaginent qu'ester en justice est une affaire compliquée et coûteuse. Cela est vrai dans certains cas mais pas dans les affaires pour lesquelles nous intervenons. En ce qui nous concerne la procédure est très simple : il suffit qu'un membre de Picardie-Nature vienne à l'audience et dise au tribunal ce que réclame l'association. Ceci ne nécessite aucune connaissance particulière en droit ni en ornithologie, mais réclame seulement de parler clairement devant quelques personnes.

C'est pourquoi je demande aux membres de Picardie-Nature demeurant à Péronne, Beauvais, Senlis ou Compiègne, ou



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

ayant la possibilité de s'y rendre, de m'écrire afin que je leur explique en détail quel sera leur rôle si elles acceptent de représenter Picardie-Nature devant ces tribunaux.

Outre qu'en s'engageant ainsi ces personnes rendront service à notre Association, elles se rendront vite compte qu'assister à une audience de Tribunal est une expérience très enrichissante car les affaires jugées montrent parfois des

aspects de la vie en société qu'on était loin de soupçonner.

Je compte sur vous.

JEAN-MARIE THIERY

## MANIFESTATION DES CHASSEURS DU 14 FÉVRIER 1998: Communiqué de presse de Picardie-Nature envoyé aux médias

Ainsi, ce 14 février, les chasseurs vont manifester - et probablement en grand nombre - pour défendre leurs petits intérêts personnels et pouvoir continuer à tuer la faune migratrice de notre région.

Ne nous y trompons pas. Cette manifestation est le résultat d'un montage honteusement malhonnête, un modèle de désinformation.

Oui les directives européennes, énoncées depuis 1979 (près de 20 ans), basées sur des réalités biologiques, validées par tous et acceptées dans tous les pays d'Europe sauf en France vont réduire la période de chasse au gibier d'eau. Il restera encore 5 mois (près de la moitié de l'année) pour que ceux dont le plaisir est de tuer puissent exercer leur loisir, ne l'oublions pas. Mais ce type de chasse concerne peu de monde. Réunir 800 personnes à Abbeville est peu significatif, alors on élargit le cercle : on ne dit pas que ce sont quelques semaines d'un mode de chasse qui vont disparaître, on dit que la chasse est menacée. Ainsi, 1,5 million de personnes se sentent concernées et non plus quelques dizaines de milliers. Comme c'est encore trop peu pour espérer faire nombre, on élargit encore, on claironne que c'est la ruralité dans son ensemble qui est menacée ; des millions de personnes sont alors directement concernées. Il s'en trouvera bien quelques milliers pour venir passer la journée à Paris. La manifestation sera réussie, les élections régionales seront bien lancées et quelques milliers de chasseurs au gibier d'eau pourront continuer à tuer les oiseaux protégés ailleurs sans s'occuper le moins du monde du milieu

naturel et de la ruralité : un trou d'eau avec une hutte leur suffit.

Non messieurs, la ruralité n'est pas seulement la chasse !

Non messieurs, l'Europe n'est pas l'ennemie des campagnes, les énormes subventions qu'elle apporte par les mesures agro-environnementales pour le maintien de l'agriculture dans les zones défavorisées, pour soutenir les cours des produits agricoles... le prouvent.

Non messieurs, vous ne pouvez, comme vous le faites, réduire les choix de la jeunesse entre les mauvais, les casseurs de voitures dans les banlieues, et les bons, les chasseurs à la hutte. Il y a d'autres possibilités dans la vie.

Non messieurs, Paris n'est pas le Chicago des années de la prohibition où Al Capone imposait sa volonté par la force. La Saint-Valentin ne sera pas une nouvelle nuit des tueurs.

Non messieurs, vouloir opposer les chasseurs aux protecteurs de la nature ne peut aider la ruralité, bien au contraire.

A tous vos choix négatifs nous disons OUI il faut que tous les acteurs-utilisateurs de la nature s'unissent pour sauver notre cadre de vie, sa faune, sa flore et nous signalons à tous les amis de la nature que ce 14 février nous pourrions enfin nous promener librement et en toute sécurité dans les chemins des plaines, des bois et des marais qui nous sont confisqués toute l'année pour cause de chasse. Les chasseurs ne seront pas là pour nous empêcher de passer.

**La manifestation des chasseurs vue par Julian Nundy - The Daily Telegraph (extraits) - Londres**

**Les chasseurs, un lobby rural gorgé d'alcool**

Le week-end dernier, les groupes de chasseurs ont réuni 150000 d'entre eux pour manifester à Paris. A cette occasion, ils ont confirmé l'image que nombre de parisiens ont de leurs cousins campagnards : des brutes grossières et des ivrognes. Soufflant dans des cors de chasse, presque tous vêtus de kaki, ils brandissaient des banderoles affirmant que l'objet de toutes leurs haines - la ministre de l'environnement Dominique Voynet, leader des Verts - était «une espèce non protégée» surnommée la «peste verte». Beaucoup d'entre eux buvaient de la bière et du vin. «Ils ne marchaient pas, ils titubaient», déclare le photographe Francis Apesteguy. «Quelle bande de guignols», lâche un américain qui habite boulevard Port Royal, sur le trajet de la manifestation. «Ils interpellaient et sifflaient toutes les filles. Quelle image du pays donnent-ils ?».

Les manifestants sont descendus dans la rue après avoir été galvanisés par une loi de l'Union Européenne ratifiée par Mme Voynet. Elle n'est pas encore appliquée mais devrait interdire la chasse au gibier à plumes dans le courant du mois.

Source : Courrier International n° 381 du 19 au 25 février 1998

XAVIER COMMECY

## LA LOI VERDEILLE S'EFFILOCHE ...

**Grande victoire de la nature et des droits de l'Homme. Après douze ans de lutte, les protecteurs obtiennent la condamnation de la tyrannique loi Verdeille. Un camouflet pour le lobby chasse.**

La Commission européenne des droits de l'Homme vient de déclarer, à une écrasante majorité, la loi Verdeille contraire à plusieurs dispositions de la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette fameuse loi Verdeille oblige des petits propriétaires à accepter des chasseurs sur leur terrain et leur impose d'être membres de droit de l'association communale de chasse, sans leur consentement et sans contrepartie.

Après 12 ans de combats juridiques, Gérard Charollois, administrateur de l'ASPAS, obtient enfin cette victoire de la démocratie sur les abus de pouvoir, rêvée par tous les protecteurs de la nature.

### DEPARTEMENTS A LOI VERDEILLE

03 Allier, 04 Hautes Alpes, 07 Ardèche, 09 Ariège, 11 Aude, 15 Cantal, 17 Charente Maritime, 23 Creuse, 25 Doubs, 26 Drôme, 31 Haute Garonne, 33 Gironde, 35 Ille et Vilaine, 38 Isère, 39 Jura, 40 Landes, 43 Haute Loire, 54 Meurthe et Moselle, 55 Meuse, 56 Morbihan, 66 Pyrénées Orientales, 70 Haute Saône, 73 Savoie, 74 Haute Savoie, 79 Deux Sèvres, 82 Tarn et Garonne, 86 Vienne, 87 Haute Vienne, 90 Territoire de Belfort.

La loi Verdeille, qui sévit sur 9200 communes en France, s'impose aux propriétaires possédant moins de 20 ha d'un seul tenant. La Commission européenne retient contre elle une violation du droit de propriété et d'usage sur les biens, une violation de la liberté d'association et la méconnaissance de la prohibition des différences de droits entre autre sur la

fortune. Elle saisit dès lors la Cour européenne des droits de l'Homme qui statuera dans les mois à venir définitivement sur cette affaire. Pour les chasseurs, qui bafouent ouvertement et régulièrement les lois françaises et européennes de protection de la nature, et qui se sentaient protégés par la puissance politique et financière de leur lobby, c'est un camouflet sévère.

Tout a commencé en septembre 1985 avec quelques pancartes «refuge, chasse interdite» apposées par trois petits propriétaires de Dordogne, las de voir leur propriété transformée en stand de tir. Défendus par leurs associations, et notamment par le ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse 61 rue du Cherche Midi 75006 Paris), ces petits propriétaires triomphèrent devant le tribunal de Périgueux qui leur donna raison le 13 décembre 1988 (comme d'autres propriétaires protecteurs de la nature auront raison devant les Tribunaux de Grande Instance de Valence, Guéret et Carcassonne).

Suit un véritable parcours juridique (cour d'appel, de cassation,...) pour arriver enfin devant la Commission des droits de l'Homme qui vient de condamner cette loi ; et la France, à terme, devra se mettre en conformité avec la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

Aujourd'hui, Gérard Charollois sait que tant d'efforts, pour rétablir un droit fondamental bafoué, n'auront pas été vains. Champagne !

*D'après un communiqué de l'ASPAS  
BP 34 - 26270 LORIOI*

### ATTENTION !

Une ACCA peut se constituer dans une commune si 60 % des propriétaires possédant 60 % de la superficie de la com-

mune le demandent au préfet. Une enquête publique est déclenchée.

L'opposition des propriétaires répondant aux conditions énumérées ci-dessus doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les autres peuvent se regrouper pour présenter leur opposition à condition qu'ensemble ils disposent du seuil minimum.

**Afin d'obtenir l'annulation totale et définitive, dans les textes et sur le terrain, de la loi Verdeille, écrivez (exemple de modèle ci-joint) à Mme Dominique Voynet, Ministre de l'environnement, 20 avenue Ségur, 75302 PARIS 07 SP.**

Si malgré nos efforts la position de la France s'avérait toujours contraire à la Convention des droits de l'Homme, la Cour européenne statuerait et demanderait à la France de se mettre en conformité avec ce texte. Mais cela demanderait encore du temps !

### MODELE DE LETTRE

Nom  
Adresse  
Date

Madame la Ministre,

Suite à la décision de la Commission Européenne et afin d'éviter à la France la honte d'être condamnée par la Cour Européenne de Justice, je vous demande instamment l'abrogation de la loi Verdeille, dès que possible, pour lui substituer une loi véritablement démocratique.

Vous remerciant,  
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature.

## au calendrier

**Nous vous proposons deux types de sorties :**



**Sortie d'initiation :** Elles ont pour objectif la découverte du site, des milieux qu'il abrite ainsi que sa faune et sa flore. L'objectif est d'informer sur l'écologie ou d'apprendre à reconnaître les différentes espèces.



**Sortie d'étude :** elles ont, comme leur nom l'indique, pour objet l'étude donc le recueil d'informations sur la flore ou la faune des sites et non l'initiation à la reconnaissance des espèces. Elles n'en ont pas moins une vocation pédagogique car, à cette occasion, vous apprendrez certaines techniques et vous vous familiariserez avec une autre approche de la nature. Elles s'adressent à un public plus motivé.

**Pour tout renseignement : Picardie Nature, 14, place Vogel 80008 Amiens Cedex 1 - Tél. 03 22 97 97 87 - Fax. 03 22 92 08 72**

### Dimanche 12 avril



**Recherche de la Pie-grièche grise en Basse vallée d'Authie (80)**

Les observateurs se scinderont en groupes de façon à essayer de recenser le nombre de couples de cet oiseau en voie de disparition. La zone prospectée s'étendra de Nampont à Vitz-sur-Authie.

RDV à 9 h 30 devant l'église de Le Boisle  
durée : la journée. Il faut donc prévoir un pique-nique

### Jeudi 16 avril



**A la recherche des Busards dans la région de Beauval (80)**

Ces oiseaux de proie nichent au sol dans les cultures et lors des récoltes, les couvées sont détruites. Quelques bénévoles motivés tentent chaque année de sauver les nichées en péril. Cela commence par un important travail de repérage auquel nous vous invitons à participer lors de 9 sorties programmées sur la saison.

Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et éventuellement un pique-nique.

RDV à 19 h 00 Place de l'église à Beauval (20 km au nord d'Amiens),  
durée : la soirée.

### Dimanche 19 avril



**Les oiseaux du printemps au Cimetière de la Madeleine à Amiens (80)**

A l'occasion de quatre sorties réparties sur les quatre saisons, vous pourrez découvrir et vous initier à la reconnaissance des différentes espèces d'oiseaux qui fréquentent les parcs et jardins tout au long de l'année. Cette sortie sera consacrée aux migrateurs de printemps et aux nicheurs.

RDV à 9 h 30 à l'entrée du Cimetière  
durée : la matinée

### Dimanche 19 avril



**A la recherche des Batraciens de Thierache (02)**

Dans le cadre de la réactualisation de l'Atlas des reptiles et amphibiens de France, nous chercherons ces animaux en Thierache. Il est prévu de se scinder en groupes. Une présentation préliminaire des principales espèces sera faite.

RDV à 10 h 00 devant l'Eglise de Marly-Gomont

durée : la journée. Il faut donc prévoir le pique-nique, des bottes et une épuiette.

### Jeudi 23 avril



**A la recherche des Busards dans les environs d'Ailly-sur-Noye (80)**

Pour la description de la sortie, voir le 16 avril. Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et éventuellement un pique-nique.

RDV à 19 h 00 au Plan d'eau de Bemy, à Ailly-sur-Noye (80).

Durée : la soirée.

### Dimanche 26 avril



**Oiseaux des marais de Longpré-les-Corps-Saints (80)**

En compagnie de la Société Linnéenne Nord-Picardie, vous partirez à la découverte de l'avifaune de ces étangs : oiseaux d'eau passe-reaux migrateurs... et vous vous initierez à leur reconnaissance.

RDV à 8 h 30 face à la mairie de Longpré-les-Corps-Saints

durée : la matinée

### Dimanche 26 avril



**Dune et estuaire de la Baie d'Authie (80)**

A l'occasion d'une promenade d'une journée, vous découvrirez ces milieux tout à fait remarquables. Le fort coefficient de marée devrait permettre d'observer les oiseaux d'eau (limicoles, sternes...) dans de bonnes conditions tandis que les dunes seront remplies du chant de multiples passereaux (Rossignols, Pouillots, Fauvettes...).

RDV à 9 h 30 sur le Parking de la Baie d'Authie à Fort-mahon

durée : la journée, emmener le pique-nique dans un sac à dos. Prévoir des bottes.

### Dimanche 26 avril



**Le printemps en forêt de Hez-Froidmont (60)**

A l'occasion d'une marche en forêt, vous observerez traces de mammifères, Chevreuil, Sanglier, les oiseaux, les arbres...

RDV à 9 h 30 devant l'église de La Neuville en Hez

durée : la journée. Il faut donc prévoir un pique-nique

### Mercredi 29 avril



**A la recherche des Busards dans les environs de Poix-de-Picardie (80)**

Pour la description de la sortie, voir le 16 avril. Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et éventuellement un pique-nique.

RDV à 19 h 00 sur la place de la Mairie à Poix-de-Picardie (80).

Durée : la soirée.

### Vendredi 1er mai



**A la recherche des Oedicnèmes criards (80)**

Quelques couples d'Oedicnèmes criards se reproduisent chaque année dans le Sud Amiénois. Par petits groupes, il vous est proposé de parcourir la plaine à la recherche de ces étranges oiseaux migrateurs aux moeurs plutôt crépusculaires. Ainsi vous participerez au recensement des couples présents dans ce secteur.

RDV à 15 h 00 sur la place du château à Essertaux (80) (entre Amiens et Breteuil)

Durée : l'après midi et la soirée, prévoir un pique-nique.

### Mercredi 6 mai



**A la recherche des Busards dans les environs de Flixecourt (80)**

Pour la description de la sortie, voir le 16 avril. Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et éventuellement un pique-nique.

RDV à 19 h 00 sur la place de la Mairie à Flixecourt (80).

Durée : la soirée.

Le programme des sorties a été imprimé à 1000 exemplaires pour une large diffusion. Si vous souhaitez le distribuer à vos proches, sur votre lieu de travail ou dans des offices de tourisme, contactez notre secrétariat. Nous vous enverrons les exemplaires demandés.

### Vendredi 8 mai



**A la recherche des Busards dans la région de Grandvilliers (60)**

Pour la description de la sortie, voir le 16 avril. Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et un pique-nique.

RDV à 10 h 00 sur la place de l'église à Grandvilliers (60)

Durée : la journée.

### Dimanche 17 mai



**Les oiseaux du bocage de Rambures (80)**

En petits groupes accompagnés de spécialistes, vous participerez au recensement des espèces fréquentant les zones bocagères des environs de Rambures. A cette occasion, vous apprendrez à utiliser différentes méthodes de dénombrement : cartographie, Indice Kilométrique d'Abondance...

RDV à 10 h 00 devant l'église de Rambures  
durée la journée

### Samedi 23 mai



**A l'écoute des Marouettes en Basse vallée d'Authie (80)**

Appartenant à la famille des rallidés, trois espèces de Marouettes peuvent être entendues dans la région. Elles sont rares. Discrètes, nocturnes elles peuvent être détectées à l'occasion de séance d'écoute nocturne. La Basse Vallée d'Authie est le site picard où les chances de les entendre sont les plus grandes.

RDV à 21 h 00 devant l'église de Quend (Ville)

durée : 2 à 3 heures  
Attention en cas de pluies, la sortie sera annulée.

### Samedi 30 mai



**Crépuscule en Forêt de Compiègne (60)**

Vous assisterez au réveil de la nature au moment où les humains vont se coucher : observation crépusculaire de la grande faune et des rapaces nocturnes. Vous découvrirez le cerf en velours et le faon qui joue avec la biche. Vous entendrez la Chouette hulotte qui hulule dans la profondeur des grandes futaies.

RDV à 18 h 30 à la Maison forestière de Sainte-Périne (de Compiègne prendre la direction de Crépy en valois, puis 200 mètres après la Brévière, prendre la direction de Lacroix-Saint-Ouen. La maison se trouve le long de la route 200 mètres après le croisement)

durée : la soirée. Prévoir des vêtements souples et de couleurs neutres.

### Dimanche 31 mai



**Libellules et avifaune du Pays de Bray (60)**

Organisée avec le même objectif que celle du 5 avril, elle visera à compléter l'inventaire des Libellules et nous permettra de poursuivre nos recherches sur les oiseaux par la recherche des migrateurs : Pie-grièche écorcheur, Hypolais icterine... Cette sortie se prolongera en soirée par l'observation ou l'écoute du Râle de Genêt.

RDV à 9 h 00 face à la mairie de La Chapelle aux Pots  
durée : la journée. Il faut donc prévoir un pique-nique

### Mardi 2 juin



**Un cas exemplaire de gestion écologique, la vallée d'Acon (La Chaussée-Tirancourt - 80)**

Vous découvrirez la faune et la flore de ce site où le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a mis en oeuvre une gestion écologique. Vous apprendrez à reconnaître les espèces végétales et animales les plus remarquables ou les plus typiques. La problématique et les actions de gestion mises en place vous seront présentées. Ce sera également l'occasion de rendre visite aux superbes boeufs Highland cattle qui broutent sur la prairie.

RDV à 20 h 00 à l'entrée du site en face du parking de SAMARA, commune de La Chaussée-Tirancourt (à 15 km à l'Est d'Amiens (80)  
durée : la soirée

### Vendredi 5 juin



**Tombée de la nuit dans les Marais de la Vallée de l'Avre (80)**

Le crépuscule est le moment de la journée où certaines espèces d'oiseaux chantent. Lors de cette sortie vous les entendrez et les observerez : Blongios nain, Gorgebleue, Locustelles...

RDV à 20 h 00 devant l'église de Thézy-Glimont (Sud d'Amiens)  
durée : la soirée

### Dimanche 7 juin



**Flore et faune de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin (02)**

Après cette sortie, oiseaux, mammifères, plan-

tes de la réserve naturelle de Saint-Quentin n'auront plus de secret pour vous.

RDV à 10 h 00 à Saint-Quentin (Maison de la nature avant le Parc d'Isle face à la plage)  
durée : la demi-journée

### Dimanche 14 juin



**Découvrez l'avifaune des différents milieux de la Vallée de la Somme à Camon (80)**

Une petite marche vous permettra de traverser les principaux milieux de la Vallée de la Somme. Vous en profiterez pour observer les différentes espèces d'oiseaux qui les fréquentent.

RDV à 9 h 30 au pont de Camon (direction Longueau)  
durée : la matinée

### Samedi 20 juin



**Crépuscule en Forêt de Compiègne (60)**  
sortie identique à celle du 30 mai

### Dimanche 21 juin



**A la recherche des Busards dans les environs d'Airaines (80)**

Pour la description de la sortie, voir le 16 avril. Observations à partir de points fixes, prévoir des vêtements chauds et un pique-nique.  
RDV à 10 h 00 sur la place de l'église à Airaines (80)  
Durée : la journée.

### Dimanche 21 juin



**Les oiseaux du Cimetière de la Madeleine à Amiens (80) au cours des saisons, l'été**  
Lors de cette sortie vous vous initierez à la reconnaissance des différentes espèces d'oiseaux qui fréquentent les parcs et jardins. Elle sera consacrée aux oiseaux nicheurs.

RDV à 9 h 30 à l'entrée du Cimetière  
durée : la matinée

### Dimanche 21 juin

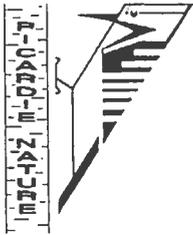


**La fête de la musique : sons «nature»**

Dans le cadre de la fête de la musique, nous proposons de vous emmener écouter des sons plus vrais que nature : oiseaux, batraciens...  
RDV à 21 h 00 devant l'Eglise de La Chaussée-Tirancourt  
durée : la soirée

#### REMARQUES:

- Ces sorties ne sont jamais annulées. Si en cas de force majeure, nous y étions obligés, vous en seriez informés par la presse.
- En cas de problème de déplacement, il sera parfois possible de vous véhiculer, veuillez dans ce cas nous téléphoner afin que nous puissions organiser votre accueil.
- Pour les sorties sur le terrain, il est préférable de se munir de bottes et de vêtements de pluie.
- Pour les sorties d'initiation à l'ornithologie, notre association met à votre disposition des paires de jumelles.



**Adhésion à l'association Picardie Nature,  
abonnement à la revue trimestrielle  
et à la revue ornithologique "L'Avocette"  
Année 1998**

Cochez les cases correspondant à vos choix

Renouvellement  nouvelle adhésion / abonnement

NOM.....Prénom.....

Noms et prénoms des différents adhérents.....  
(pour adhésion couple et famille)

Adresse.....

.....Téléphone (facultatif).....

Code postal.....Ville.....

s'agit-il d'une nouvelle adresse    oui     non

<b>Adhésion à l'association PICARDIE NATURE</b>	montant à verser
Moins de 16 ans.....25F.....	
Normale.....60F.....	
de soutien.....plus de 60F.....	
Couple.....90F.....	
Famille.....90F+10F par enfant.....	
Don.....	
Don de soutien pour le centre de soins.....	
Don de soutien pour la protection des busards en Picardie.....	
<b>Abonnement à la revue " Picardie Nature "</b>	
4 n° par an .....50F.....	
<b>Abonnement à la revue " L'avocette "</b>	
1 volume soit 2 à 4 fascicules : 100F si adhésion à Picardie Nature..	
.....120F sans adhésion à Picardie Nature	
<b>Règlement total :</b>	

Chèque bancaire     CCP     Espèces     Autre : .....

*Règlement à l'ordre de Picardie Nature*

**Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement à :**

**Picardie Nature- BP 835 - 80008 AMIENS Cédex 1**

Souhaitez-vous un reçu fiscal (adhésions et dons uniquement):    oui     non





# JEUX

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1								■		■					
2		■		■	■	■									■
3			■			■								■	
4										■					
5	■						■						■		
6	■								■						
7	■					■						■			
8			■			■		■			■		■		
9							■							■	
10				■					■						

## HORizontalement

- Il a du cran en Picardie - Plante des marais tourbeux, protégée en Picardie
- Peuple des oiseaux
- Début d'action - Excellente appréciation - Souvent mélodieuse
- Grand déplacement de population - Peuple dépeuplé en Pyrénées
- Agglutinée en Ardennes (et ailleurs) - Margelle charnue - Refus anglais
- Canepetière - Casse-pieds
- Groupe protecteur de l'Oise - Gaines - Ce n'est pas un oiseau mais il vole
- Un tour de soleil - Nouvelle Dune - Phase lunaire - Au sein du rein
- Viola pas toujours violette - Pouillot
- Tête d'isard - Graisse animale - Agace

## Verticalement

- Mollusque - Pomme d'amour
- Apportent les bébés
- Parcours - La reine du Der - Enfantillage
- Amphibiens
- Comme des pies
- Pas minus du tout - Attrapé
- Pays africain désertique - Zone humide de Champagne
- Bécasseau - Sigle actuel de boucherie
- Botaniste suédois - Première page
- Syndicat - Permet à certaines plantes de s'accrocher
- Solanacées à grandes fleurs blanches, toxiques et narcotiques - Anonyme
- Sacs en peau de bouc - Service gagnant
- Avec les autres - Roulé - Infinitif
- Queue de louve - Aulnée
- Évitez de la lacher !



## HUMOUR



Ne faites pas aux truies ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse !

"... Fort Mahon vient de mettre en place un réseau de parkings payants, avec des tarifs dégressifs en fonction de l'éloignement du bord de mer"... (lu dans la presse)  
A marée basse c'est moins cher !

Gérard Baudry

Trouvez dans cette grille 14 espèces d'oiseaux. Ces noms peuvent être lus de façon ascendante ou descendante, horizontalement, verticalement ou en diagonale. Certaines lettres peuvent être utilisées plusieurs fois.

A	Z	C	H	O	U	E	T	T	E
R	U	C	O	U	C	O	U	L	M
A	N	T	P	D	S	W	L	F	E
P	V	M	R	O	T	E	U	A	S
K	I	W	I	U	D	G	N	U	A
G	R	U	E	N	C	Y	X	C	N
D	H	N	O	R	S	H	H	O	G
G	P	R	M	E	R	L	E	N	E
A	I	G	L	E	D	I	B	I	S
H	E	S	V	T	O	U	C	A	N

Trouvez dans cette grille 14 espèces d'arbres. Ces noms peuvent être lus de façon ascendante ou descendante, horizontalement, verticalement ou en diagonale. Certaines lettres peuvent être utilisées plusieurs fois.

O	P	L	A	T	A	N	E
U	M	E	L	E	Z	E	L
P	E	N	C	E	D	R	E
I	E	U	A	T	O	U	S
B	O	U	L	E	A	U	A
A	R	P	P	L	Y	O	U
E	T	I	L	L	E	U	L
P	A	N	C	E	I	F	E
I	E	R	A	B	L	E	O
C	Y	P	R	E	S	Y	R
E	G	A	V	O	R	A	M
A	L	I	H	E	T	R	E

## SOLUTIONS DES JEUX DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

### Jeux de Gérard Baudry

1. Buteo buteo : buse ( T en 2)
2. Héron : cendré (N en 5)
3. Fou : mer (R en 4)
4. Pie : 46 cm (S en 1)
5. Crécerelle : faucon (E en 3)
6. Noire : macreuse (E en 6)

S T E R N E

### Solution des mots croisés :

<i>Horizontalement</i>	<i>Verticalement</i>
A. Picvert	1. Phoques
B. Heurée	2. I.E - Uns
C. Rat - Su	3. Curai
D. Quai - Mol	4. Vrai - CAC
E. Uni - Mélo	5. Eet - Mari
F. Es - Caret	6. Ré - Mer
G. Par - It	7. Soleil
H. Luciole	8. Hulotte



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

### ECHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'association se réunit chaque mois. Des informations intéressantes y circulent et des décisions portant sur le fonctionnement ou sur des actions de protection y sont prises.

Cette rubrique n'a pas pour objet de dresser une liste exhaustive des sujets abordés mais simplement de présenter certaines décisions que nous pensons utiles de faire connaître à nos adhérents et lecteurs.

#### Conseil d'Administration du 2 décembre 1997

##### **Destruction d'espèces protégées, actions en justice**

En 1997, le nombre d'affaires suivies par Jean-Marie Thiéry a augmenté. Pour poursuivre avec efficacité, dans l'Aisne et l'Oise, Jean-Marie Thiéry souhaite mobiliser et former des adhérents. Accord de principe du C.A. qui le mandate par ailleurs pour se constituer partie civile dans une affaire de tir de deux cygnes tuberculés.

##### **Renouvellement des membres du Conseil départemental d'hygiène**

Par manque de disponibilité et de personnes compétentes, Picardie-Nature répondra négativement à l'Administration. Par la même occasion, la question d'un poste de chargé de mission pour nous représenter dans les multiples instances et commissions sera soulevée.

#### Conseil d'Administration du 6 janvier 1998

##### **Matériel de vente en table de presse**

Le C.A. a défini une marge de ma-

noeuvre financière pour que Laurence Tellier puisse renouveler facilement le stock de produits (livres, cartes postales, affiches, etc...). Un crédit de 15 000 F est accordé pour 1998.

##### **Expositions**

Une adhérente, Stéphanie Crampon, recense actuellement diverses manifestations ayant pour thème la nature. Ce travail entre dans le cadre des nouvelles fonctions de Laurence Tellier.

##### **Projet de route à double voie dans le pays de Bray (RN 31)**

Laurent Gavory informe le C.A. sur l'action qui se met en place. Il s'agit d'une mobilisation en concertation avec des associations normandes contre un tracé qui passe sur des milieux naturels remarquables. Un inventaire floristique et faunistique a été réalisé. Il sera présenté sous la forme d'une contre-expertise. Picardie-Nature prend en charge la diffusion du document auprès des autorités de la Région.

##### **Projet "marée basse"**

Cette manifestation est organisée pour la seconde année consécutive par le CPIE Vallée de la Somme. Picardie-Nature sera présent. Alain Jacquet et Alain William y animeront une conférence et une sortie.

#### Conseil d'Administration du 3 février

##### **Fréquence grenouille**

Le C.A. décide de recenser les points noirs (routes où les batraciens se font massivement écraser au printemps) mais ne pourra pas organiser d'opération de sauvetage sur le terrain

cette année. Nous préférons prendre le temps suffisant pour préparer une opération efficace en 1999.

##### **Manifestation des chasseurs**

Le C.A. décide d'envoyer un communiqué de presse afin d'apporter un éclairage sur les thèmes avancés par les chasseurs. Notre argumentaire s'appuiera sur les éléments suivants:

- les réalités biologiques,
- l'amalgame entre chasse aux oiseaux migrateurs et menaces sur la ruralité,
- montrer en quoi les directives européennes ne menacent pas l'exercice de la chasse,
- montrer ce que l'Europe apporte à la ruralité.

##### **Documentation**

Alain Jacquet nous informe que l'inventaire est quasiment achevé. Le C.A. peut donc officialiser l'ouverture de notre centre de documentation et les prêts aux adhérents. Deux permanences pourraient être tenues chaque mois.

##### **Parc naturel régional de Picardie-maritime**

L'Association est officiellement invitée à participer à l'élaboration de la charte du futur P.N.R.

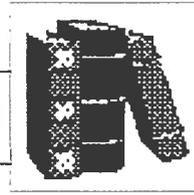
##### **Emploi-jeune**

Le C.A. va étudier dans les prochaines semaines la possibilité d'un emploi-jeune pour des fonctions liées à l'ornithologie (saisie des données, aide à la publication, ...)

##### **Prochaines réunions du C.A.**

Les mardis 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre 1998. Elles se tiennent toujours à 20 heures au bureau de l'Association.

## DOCUMENTATION



Cette rubrique vous présente quelques livres et revues disponibles à la bibliothèque documentaire de Picardie Nature, 14 place Vogel à Amiens.

Une permanence documentaire est assurée tous les mercredis de 15h à 18h, sauf vacances scolaires. Vous pouvez venir y consulter l'ensemble du fond documentaire et certains documents sont disponibles en prêt à domicile. Les adhérents qui ont des idées pour améliorer ou compléter cette rubrique et, en général toutes les bonnes volontés, sont les bienvenus.

ALAIN JACQUET

### Nouveautés du LIVRE

Dans le cadre de nos échanges de publications, nous avons reçu :

**Les oiseaux de la réserve de la biosphère des Vosges du Nord - MULLER Y. - 1997**  
CICONIA, 21 : 1-347

(ce livre constitue le volume 21, année 1997, de la revue CICONIA)

Superbe synthèse des connaissances sur les oiseaux du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Le PNR des Vosges du Nord, créé en 1975, a reçu le 12 janvier 1989, le label de Réserve de la Biosphère de l'UNESCO, et à ce titre, est reconnu au niveau mondial comme un ensemble d'écosystèmes remarquables.



Chapitre I : présentation des Vosges du Nord

Chapitre II : les communautés d'oiseaux nicheurs des Vosges du Nord. Après une présentation particulièrement bien illustrée et pédagogique des méthodes écologiques, l'auteur présente les relations entre l'oiseau et son milieu au travers des grands types d'habitats de l'avifaune nicheuse et notamment la forêt vosgienne.

Chapitre III : la liste commentée des oiseaux des Vosges du Nord constitue le coeur de l'ouvrage : peu de cartes de répartition mais des tableaux de densité et de superbes photographies couleurs agrémentent le texte qui récapitule 25 années d'observations ornithologiques.

Il est disponible au prix de 190F à : Revue Ciconia, M.Y.Muller, La petite Suisse, F-57230 EGUELSHARDT

**Richesses naturelles de Champagne-Ardenne : Les grands lacs - Dominique Guéniol Editeur et LPO Champagne-Ardenne**

Pour les amoureux des lacs de la forêt d'Orient et du lac du Der-Chantecoq, ou pour ceux qui souhaitent partir à leur découverte, c'est le portrait de 60 espèces, oiseaux bien sûr, mais aussi mammifères, poissons, amphibiens, reptiles, invertébrés et plantes, richesses faunistiques et floristiques de cette région illustrées de photographies couleurs réalisées autour des grands lacs.

vendu au prix de 65F par  
LPO Champagne-Ardenne  
BP 27  
51301 Vitry-le-François  
Tél : 03 26 72 54 47

**Mon pote le moineau - Bertrand B. - Collection Gueule de Piaf volume 1**

Une histoire naturelle des «Moineaux»: les moineaux dans les traditions, dans les proverbes, les fables, la littérature, la chanson, le cinéma, la philatélie...

**Le Plan Départemental de l'environnement pour la Somme, bilan d'étape 1994-1997- Préfecture de la Somme, Conseil Général de la Somme, DIREN - 1997**



« un programme quinquennal de 70 actions représentant un investissement de 1515 MF en faveur de l'environnement au quotidien »

il contient la charte départementale pour l'environnement et la qualité de la vie.

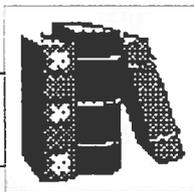
70 actions pour l'environnement réparties en 7 domaines d'intervention : l'eau, les déchets, l'agriculture, les milieux naturels, le cadre de vie, le développement économique, la sensibilisation.

**Guide pratique de l'offre en matière d'environnement en Picardie - ADEME et Conseil Régional - 1997**

recense les entreprises, associations et organismes publics des secteurs : déchets (nettoyement et fabricants de matériels), eau, air, bruit, énergie et risques industriels

**Le tableau de bord de l'environnement de la Somme - Conseil Général de la Somme - Décembre 1997**

Un état de l'environnement dans le département



## DOCUMENTATION

## Parmi les REVUES

Nous recevons de nombreuses revues et rapports dans le cadre d'un échange de publications avec les associations de protection de la nature. Venez les consulter !

**Le courrier de la nature** : revue nationale bimestrielle éditée par : Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN).  
9 rue Cels, 75014 PARIS

**Janvier 1998, N° 168**

**Spécial Guyane**

la flore et la faune de Guyane  
les hommes

les problèmes de conservation de la nature

**Janvier-février 1998, N° 169**

L'île Europa, un sanctuaire de la nature dans le canal du Mozambique

Les tortues marines de Méditerranée  
Amnistie pour les éléphants, un grand pas ... en arrière

Conseils à ceux qui trouveraient une chauve-souris en difficulté

**Mars-avril 1998, N° 170**

- Echos-actualités :

Feu vert pour l'agriculture biologique / Naturalité et forêts européennes / Création d'une réserve biologique forestière pour la sauvegarde d'une station de genévrier thurifère dans le Sud-Ouest / Vie et mort d'un gypaète en Suisse.

- Vie de la société nationale de protection de la nature.

- Commerce et faune sauvage, l'exploitation sans précaution.

- L'outarde canepetière, un oiseau menacé à sauvegarder d'urgence.

- Origine et importance de la cavité arboricole pour les oiseaux.

- L'aven d'Ornac : situé sur la rive droite de la vallée du Rhône, au sud-est du Massif Central.

- Seuls contre 4x4 : la chasse aux antilopes au nord-est du Tchad.

**Le courrier de l'environnement de l'I.N.R.A.** : revue nationale périodique éditée et réalisée par la Délégation permanente à l'environnement de l'Institut National de la Recherche Agronomique :

INRA - ME&S

147 rue de l'Université  
75338 PARIS cedex 07

Revue paraissant en principe 3 fois par an sur les domaines à l'interface entre agriculture et environnement. Avec des articles de fond, des papiers d'humeur, des comptes-rendus écrits par les chercheurs de l'I.N.R.A. impliqués dans des travaux de recherche et d'expérimentation dans les domaines de l'environnement.

**n°30, avril 97**

Le peuplier et l'eau

Chargement animal et pollution nitrrique sous prairie

Les performances environnementales en France : conclusions et recommandations

**n°31, août 97**

L'impact des pesticides sur l'environnement

Christianisme et nature

Les élevages de loisirs autour des villes

De l'agriculture péri-urbaine à urbaine

**n°32, décembre 97**

Une agriculture biologique pour des zones à enjeux environnementaux majeurs.

Les invasions biologiques.

Les arbres pyrénéens en question.

Transferts de gaz dans les sols.

L'éleveur et ses animaux.

Les organismes génétiquement modifiés en agriculture...

Natura 2000...

**Agri-environnement infos**

Lettre d'information de la mission agri-environnement de France Nature Environnement et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

**n°5, été 1997**

Agriculture et environnement : des indicateurs comme outils de suivi et d'évaluation

**n°6, automne 1997**

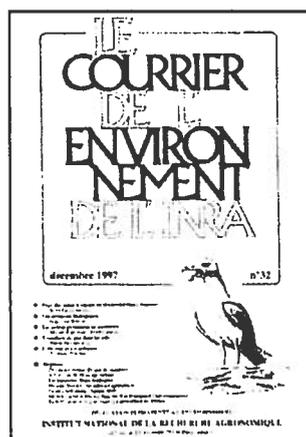
Quel avenir pour les mesures agri-environnement : un débat entre Luc Guyau, président de la FNSEA et Lionel Brard, président de FNE. (Le projet de budget pour 1998 est dérisoire, à peine 2 % du budget de la PAC)

**La Lettre du Hérisson**

C'est la revue de France Nature Environnement (FNE), la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, à laquelle nous appartenons.

**n°186, janvier-février 1998**

Natura 21 au service de l'après Kyoto, éditorial de Lionel Brard  
Kyoto, entre échec et succès, compte-rendu de la conférence de Kyoto par le délégué de FNE  
Après l'autorisation de mise en culture du maïs Novartis, le point de vue de FNE.





Voici pour la période de Août 97 à Février 98 les références d'articles concernant l'environnement en Picardie relevés dans trois quotidiens régionaux représentatifs des trois départements. Pour plus de lisibilité, nous avons choisi de classer ces articles par thèmes. Les dossiers de presse complets peuvent être consultés au local de l'association.

Sources et abréviations : Courrier Picard édition Grand Amiens (CP), Le Parisien édition de l'Oise (LP), L'Union Aisne (L'U).

### ACTIONS ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

20/11/97 : (CP), Les Hortillonages.

22-23/11/97 : (CP), Les mangeoires de Picardie Nature et de l'ARAPEJ.

03/12/97 : (CP)

30/01/98 : (U), Nichoirs...

### Gestion des sites

07/08/97 : (CP), 9 personnes en contrat CES pour nettoyer, aménager les cours d'eau comme l'Authie.

09-10/08/97 : (CP), L'environnement picard protégé péniblement.

18/08/97 : (U) - 19/08/97 : (U)

23/08/97 : (U), 4 écogardes aux marais d'Isle.

23-24/08/97 : (CP), Le conseil régional donne plus de 4 millions de francs pour l'environnement.

29/08/97 : (CP)

16/09/97 : (CP), Réinstallation du pâturage au larris de Saint-Aubin-Rivière (vallée du Liger).

16/09/97 : (CP), L'ALEP interpellera les candidats aux élections régionales.

18/09/97 : (U) - 22/09/97 : (CP)

24/09/97 : (U), Au marais Chantraîne, zone naturelle, les écologistes ont porté plainte pour remblayage de gravats et le propriétaire porte plainte pour violation de domicile.

29/09/97 : (U) - 30/09/97 : (CP) -

06/10/97 : (U)

0/10/97 : (U), Dans le cadre des semaines régionales de l'environnement, les chemins ruraux sont en vedette.

15/10/97 : (LP), La vallée du Thérain : programmation 98.

16/10/97 : (U)

17/10/97 : (CP), Après le marais poitevin, la Brière, les Hortillonages sont envahis par la jussie.

21/10/97 : (U)

(CP) 17/11/97 : (U)

19/12/97 : (CP), Les bonnes volontés se mobilisent pour que la Bresle retrouve sa qualité.

24/10/97 : (CP)

27/10/97 : (U), Beautor-Pêche-Nature : entre tradition et perturbation : idée d'un front commun chasseurs-pêcheurs contre Natura 2000.

19/11/97 : (CP)

27/11/97 : (CP), Natura 2000 en Picardie : 42 sites proposés.

03/12/97 : (CP)

04/12/97 : (CP), Verts et chasseurs : des avis contraires.

10-11/01/98 : (CP), Phase d'information et de consultation.

### Sorties

18/08/97 : (CP) - 22/08/97 : (CP)

22/08/97 : (U), La nature racontée aux enfants.

27/08/97 : (U) - 12/09/97 : (U)

19/09/97 : (U), Place aux chauves-souris.

20-21/09/97 : (CP)

23/09/97 : (CP), Octobre, mois de l'environnement.

29/09/97 : (CP) - 01/10/97 : (CP) - 08/10/97 : (CP)

11-12/10/97 : (CP) - 10/10/97 : (CP) -

14/10/97 : (LP), Exposition champignons à Senlis : une réussite.

20/10/97 : (CP)

24/10/97 : (CP), Salon international de l'oiseau à Albert.

31/10/97 : (U) - 31/10/97 : (U) - 19/12/97 : (CP)

## CP le 26/01/98 AU CONSEIL REGIONAL Le Canal Seine-Nord au menu

Information et discussion mais pas de vote : ce n'est pas l'assemblée picarde qui décide en la matière.

Au menu de la réunion de vendredi dernier du conseil régional : le futur canal Seine-Nord qui ne verra sans doute pas passer sa première péniche avant 2006 au plus tôt, 2010 au plus tard. Les différents partis représentés à l'assemblée picarde ont fait entendre leur voix.

A l'issue de cette réunion, il est bien difficile pour le spectateur de ces débats de se faire une idée précise du sujet. Le problème au départ est simple : le futur canal à grand gabarit qui doit relier le nord de la France au reste des voies fluviales françaises doit-il passer à l'ouest par Péronne ou, plus à l'est par Chauny, Tergnier, La Fère et Saint-Quentin.

L'avis des conseillers régionaux sur le sujet est partagé. Certains sont pour une solution, d'autres pour la deuxième alternative sans oublier ceux qui ne tranchent pas et évoquent les avantages et les inconvénients des deux solutions.

Ainsi, par exemple, François-Michel Gonnat (UDF), sans se prononcer plus avant, estime qu'il faut voir de quel côté il y aura le maximum de retombées économiques.

Maurice Vatin (PS) note avec malice que le président Charles Baur se garde bien lui-même de proposer un tracé M. Vatin expose à ses collègues que le groupe socialiste est partisan du tracé est. Ce qui veut dire que même les conseillers régionaux socialistes de la Somme excluent le passage du futur canal sur le territoire

du département de la Somme.

Lionel Payet (FN) ne choisit pas entre Péronne et Saint-Quentin. Un autre élu du Front national, Walleraud de Saint-Just, n'hésite pas, lui, à reporter la responsabilité du choix sur l'Etat.

Gérard Lalot (Parti communiste) souligne que son groupe est plutôt favorable au tracé est « à condition qu'il s'agisse d'un atout de développement » et que la présence du canal diminue la densité des transports routiers.

Lionel Stoléru (Génération Ecologie) a bien peur que le canal Seine-Nord subisse le même destin que le canal Rhin-Rhône et qu'il ne soit jamais réalisé.

Stéphane Demilly (UDF-FD), s'exprimant à titre personnel, est pour le tracé ouest par Péronne qu'il estime « le plus pertinent », notamment parce que les coûts d'investissement et d'exploitation sont moins élevés.

Hubert Delarue (Génération Ecologie) note que « le tracé par Péronne est plus respectueux des territoires traversés » et regrette que le conseil régional « n'ait pas eu le courage » de se prononcer dans ce sens.

Jacques Samy (Ecologie indépendante) n'est pas d'accord avec le tracé Est : « Une liaison Seine-Nord par le canal de Saint-Quentin serait une aberration ».

Dominique Guillemot (UDF) exprime une opinion originale intéressante. Pour lui, il faut trouver « une solution intermédiaire ». Il voit à l'ouest de la région le canal du Nord à 800 tonnes. Quant au nouveau canal, il faudrait

réduire son gabarit et le faire passer par Saint-Quentin « Mais, ajoute-t-il, le vrai problème est celui de la quantité d'eau nécessaire pour faire fonctionner les deux canaux ».

Pierre André (RPR), également maire de Saint-Quentin, souhaite le passage par l'Est, par chez lui, évidemment. Mais il veut que les événements aillent un plus vite « Ca fait trente ans qu'on nous parle du canal Seine-Nord. Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir une décision rapide ».

Catherine Arribas (Verts) préfère le tracé par Péronne.

Michel Vignal (Mouvement des citoyens) s'inquiète pour la S.N.C.F. qui, avec un canal à grand gabarit, « perdra 20 % de son fret ».

Charles Baur (UDF-FD), président du conseil régional, se garde bien de prendre position, il souligne notamment, ce qui n'engage à rien : « Le transport fluvial est fiable, compétitif et respectueux de l'environnement ».

François Bordry, président de Voies navigables de France (VNF) ne prend pas position non plus. Mais, lui, c'est parce qu'il ne peut pas le faire officiellement tant que la décision n'aura pas été prise par les plus hautes autorités de l'Etat. Il explique que « les études ont été menées dans la plus totale transparence ». Il ajoute qu'au printemps le préfet de région, chargé du dossier, fera un rapport au ministre sur la concertation qui a eu lieu : « Le ministre aura été éclairé au maximum. L'Etat sera d'une objectivité parfaite ».

Michel CURIE

23/10/97 : (U), Les coteaux de Chartèves : la réserve naturelle volontaire n'est toujours pas créée.

28/10/97 : (U), Revalorisation d'une ancienne peupleraie en un sentier pédestre près du pont de Rouvroy.

15/11/97 : (U) - 15-16/11/97 :

22/12/97 : (CP), Bilan de 4 années de réalisations en faveur de l'environnement dans le département.

22/12/97 : (CP)

14/01/98 : (CP)

Natura 2000

21/10/97 : (CP), Natura 2000 inquiète les chasseurs.

### AGRICULTURE

#### Biotechnologies

28/11/97 : (CP), Du maïs, oui...mais du transgénique.

29-30/11/97 : (CP)

#### Agri-environnement

29/08/97 : (CP), Santé : la sécurité avant tout.



## REVUE DE PRESSE

12 09 97 : (LP). Les agriculteurs doivent piéger les nitrates dans 3 communes du canton de Chaumont-en-Vexin.

12 09 97 : (U)

30 09 97 : (CP). Boues du Nord en Picardie.

04 12 97 : (CP). Boues d'épandage : les betteraviers les refusent. 13-14 12 97 : (CP)

13-14 12 97 : (CP). Feu vert pour les produits bio.

17 12 97 : (U). Boues et pyralène à Maissemy.

#### Production animale

02 09 97 : (CP) - 07 10 97 : (U)

10 10 97 : (U). Porcheries industrielles : J.Samyn enfonce le clou.

18 11 97 : (U). Porcherie d'Anguicourt-le-Sart : nouvelle action des écologistes.

20 11 97 : (U) - 16 12 97 : (U)  
20 12 97 : (U). Porcheries : du nouveau.

09 01 98 : (CP)

29 01 98 : Poulailleur géant à Remigny : les habitants restent sceptiques.

#### Divers

11 11 97 : (CP). Les propriétaires agricoles face aux nouvelles lois et règimes.

#### AMENAGEMENT - URBANISME - TRANSPORT

20 10 97 : (CP). L'avis de MC Blandin sur les infrastructures picardes.

16 12 97 : (CP). Relancer l'aménagement du territoire.

#### Canal à grand gabarit

13-14 09 97 : (CP) - 15 09 97 : (U)

16 09 97 : (CP). Canal Seine Nord : place au débat.

06 11 97 : (U). Canal : une catastrophe pour le parc d'Isle.

16 09 97 : (U) - 19 09 97 : (U)

01 10 97 : (CP). La concertation.

08 10 97 : (U) - 11 10 97 : (U)

31 10 97 : (U) - 01 11 97 : (U)  
06 11 97 : (U) - 08 11 97 : (U)  
- 10 11 97 : (U)

15 11 97 : (U). Triage SNCF contre canal.

18 11 97 : (CP). Le conseil général favorable au tracé par Péronne.

21 11 97 : (U) - 28 11 97 : (U)

29 11 97 : (U). La position du conseil municipal de Saint-Quentin.

06 12 97 : (U) - 08 12 97 : (U)

11 12 97 : (CP) - 15 12 97 : (U)

16 12 97 : (U)  
18 12 97 : (U). Pour qui navigue VNF ?

20 12 97 : (U) - 22 12 97 : (U)

02 01 98 : (U). Génération Écologie réclame un débat public.

05 01 98 : (U) - 06 01 98 : (CP)

07 01 98 : (U). Les Sages du conseil économique et social de Picardie optent pour le tracé par Saint-Quentin.

10 01 98 : (U) - 19 01 98 : (U)

23 01 98 : (CP). Les organismes consulaires sont pour le fuseau Ouest.

24 01 98 : (U) - 26 01 98 : (CP)

28 01 98 : (CP) - 28 01 98 : (U)

29 01 98 : (CP). La concertation est terminée.

30 01 98 : (U)

#### Constructions immobilières

08 09 97 : (CP). Le grand marais (Amiens) vers l'autre monde.

26 11 97 : (CP). Les étangs de Corbie au coeur d'un projet.

#### Routes nationales et Autoroutes

12 08 97 : (CP) - 19 08 97 : (CP)

25 08 97 : (CP). La région aménage 12 carrefours.

15 09 97 : (CP). Le point sur l'A29 et l'A24.

01 10 97 : (CP). L'A16 : d'Abbeville à Boulogne avec vue sur la mer.

09 10 97 : (CP). La Route des estuaires retardée.

03 12 97 : (CP). A29. - 06-07 12 97 : (CP)

22 12 97 : (U). A29.

10-11 01 98 : (CP). La déviation de la RN31 bat de l'aile.

03 02 98 : (CP). Nouvion : action des agriculteurs contre la SANEF à propos de l'A16.

#### Transports alternatifs

07 10 97 : (U). Un concours pour relancer les transports publics routiers.

10 10 97 : (CP)

15 10 97 : (U). Écologie et rail roulent ensemble.

16 10 97 : (U) - 22 10 97 : (U)

31 10 97 : (U). Bicyclette : une pratique bien difficile.

24-25 01 98 : (CP). Plan vélo : 1er coup de pédale.

#### CHASSE - PÊCHE

12 08 97 : (U). Un chasseur de papillons.

#### Accidents de chasse

06 10 97 : (CP) - 06 10 97 : (LP)

13 10 97 : (CP). Montmacq : un blessé grave dans un accident de chasse au sanglier.

13 10 97 : (LP) - 15 10 97 : (CP)

15 10 97 : (LP)

21 10 97 : (LP). Les chasseurs parlent aux chasseurs. réunion contre les accidents de chasse.

28 10 97 : (CP). Accident de chasse à Athies.

#### Braconnage

07 10 97 : (LP). Nuits de chasse aux braconniers à Compiègne.

29 10 97 : (CP). La brigade d'Abbeville de l'ONC a ouvert les cages aux oiseaux.

29 12 97 : (CP). Saveuse : un tadorne victime d'un braconnier.

14 01 98 : (LP). Les braconniers amélioreraient leur RMI.

#### Chasse au gibier d'eau

01 08 97 : (CP) - 20 08 97 : (CP)

03 09 97 : (CP). V.Peillon face aux chasseurs à la hutte.

19 09 97 : (CP)

20-21 09 97 : (CP). Les chasseurs au gibier d'eau manifestent à Corbie.

23 09 97 : (CP). Gibier d'eau : projet de loi déposé par les députés PC.

10 11 97 : (CP) - 13 11 97 : (CP)

29 12 97 : (CP)

10 01 98 : (U). Les chasseurs en colère.

13 01 98 : (CP)

19 01 98 : (CP). Abbeville : 1000 chasseurs en colère.

27 01 98 : (CP). Corbie : les chasseurs se mobilisent.

29 01 98 : (CP)

#### Dates d'ouverture

09 09 97 : (CP) - 25 09 97 : (CP)

27-28 09 97 : (CP) - 01/10/97 : (CP)

#### Ourse Mellba

29 09 97 : (U). Ourse tuée par un chasseur : 2 des 3 oursons repérés.

29 09 97 : (CP). Pyrénées : 3 oursons orphelins.

29 09 97 : (LP). L'ourse Mellba tuée par un chasseur.

#### Régulation des populations

22 08 97 : (LP) - 30 09 97 : (CP)

#### Divers

22 08 97 : (CP)

05 09 97 : (CP). Elections régionales : des listes CPNT aux prochaines élections.

12 09 97 : (CP)

17 09 97 : (CP). Y.Butel : les chasseurs ne doivent pas se résigner.

17/09/97 : (U) - 18/09/97 : (CP)

19/09/97 : (CP). Spécial chasse.

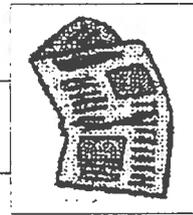
24/09/97 : (CP). Spécial chasse.

29/09/97 : (U). Une équipe de France 3 agressée par un chasseur.

10/10/97 : (CP)

20/10/97 : (U). Le ROC con-

## REVUE DE PRESSE



tre le lâcher d'animaux de tir.  
28/10/97 : (CP), Woignarue : un fusil interdit pendant 5 ans pour un chasseur qui avait tiré sur une voiture au Hâble d'Ault.

01/11/97 : (U), Les amants inconciliables des passantes d'Octobre : grives en pâté ou libres ?

**Pêcheurs**

15/10/97 : (U) - 15/11/97 : (L.P)

08/12/97 : (CP), Civelles braconnées, bateau confisqué.

**CÔTE PICARDE**

18/08/97 : (CP), Visite au Hâble d'Ault.

14/01/98 : (CP), 170 millions pour la côte picarde.

**Digue**

25/11/97 : (CP), La digue des Bas-Champs renforcée.

03-04/01/98 : (CP)

05/01/98 : (CP), Tempête sur la côte.

06/01/98 : (CP)

**Eaux de baignade**

18/08/97 : (CP)

23/12/97 : (CP), La mer s'améliore en Picardie.

**Ensemblement**

20/08/97 : (CP) - 07/11/97 : (CP)

21/11/97 : (CP), La Baie de Somme condamnée : riverains et élus commencent à se mobiliser.

05/12/97 : (CP)

**Infrastructures**

08/08/97 : (CP), Le camping de la honte à Cayeux.

10/10/97 : (CP), Belle Dune.

15/10/97 : (CP) - 12/11/97 : (CP)

23/01/98 : (CP)

**Munitions**

17/09/97 : (CP), Dury et Saint-Fuscien retenues pour le stockage provisoire de munitions.

17/09/97 : (U), Sissonne choisi

pour la destruction des munitions.

18/09/97 : (CP) - 20-21/09/97 : (CP)

27-28/09/97 : (CP), Dury : les munitions au conseil municipal.

29/09/97 : (CP) - 04/10/97 : (U)

**Décharges-Centres de traitement**

12/08/97 : (CP), Doullens, capitale de l'épuration.

22/08/97 : (LP), L'incinérateur de Ribécourt refait surface.

04/09/97 : (CP)

09/09/97 : (CP), Les écologistes en guerre contre l'incin-

din et ménagers.

11-12/10/97 : (LP), Incinérateur de Ribécourt : décision reportée.

11-12/10/97 : (CP) - 13/10/97 : (LP)

22/10/97 : (CP) - 11/11/97 : (U)

13/11/97 : (U), La Picardie roule vers la valorisation.

21/11/97 : (CP)

28/11/97 : (CP), Journée portes-ouvertes au CET de Boves.

22/12/97 : (CP) - 23/12/97 : (L.P)

28/12/97 : (U), Décharge sauvage à Lehancourt.

24-25/01/98 : (CP) - 29/01/98 : (U), Les écologistes portent

plainte contre l'incinérateur de Chauny.

05/02/98 : (CP)

**Tri sélectif**

20/08/97 : (CP)

**FAUNE - FLORE****Faune**

18/08/97 : (U)

18/08/97 : (CP), 40 canards retrouvés morts au parc Saint-Pierre.

26/08/97 : (CP) - 05/09/97 : (CP)

09/09/97 : (CP), Les canards du parc Saint-Pierre sont morts de botulisme C.

13/09/97 : (U)

30/09/97 : (U), Le cormoran n'est plus protégé.

04/10/97 : (U), L'éradication de la rage est en bonne voie en France.

10/10/97 : (CP) - 18/11/97 : (CP)

19/12/97 : (CP) - 30/12/97 : (U)

**Flore**

21/11/97 : (CP), La forêt allemande est malade.

**NUISANCES - POLLUTION**

07/08/97 : (CP), Alerte chimique à l'usine Sodiaal de

**Samedi, l'association Picardie Nature a remis dans son milieu naturel trois jeunes phoques. Séparés durant l'été de leur mère, ils ont été soignés en Hollande dans la crèche de Pieterburen.**



Ces deux phoques se dirigent vers la mer. Ils ont été relâchés samedi ainsi qu'un troisième jeune par l'association Picardie Nature en collaboration avec la réserve naturelle de la baie de Somme. CP le 8/12/97

10/10/97 : (CP) - 23/10/97 : (U)

18/12/97 : (U)

**Phoques**

12/09/97 : (CP), Des phoques suivis par satellite.

13/09/97 : (U)

08/12/97 : (CP), 3 nouveaux jeunes phoques en Baie de Somme.

**Ressources alimentaires**

17/11/97 : (CP), Les gisements de coques s'épuisent.

28/11/97 : (CP) - 12/12/97 : (CP)

17-18/01/98 : (CP)

05/02/98 : (CP), Le combat de la salicorne.

rateur de Saint-Quentin.

09/09/97 : (U), Les écologistes se fédèrent contre le projet d'usine d'incinération d'Omissy.

11/09/97 : (LP), Les détracteurs de l'incinérateur de Ribécourt au ministère de l'environnement.

11/09/97 : (CP)

22/09/97 : (CP) - 25/09/97 : (LP)

26/09/97 : (U)

27-28/09/97 : (CP), La décharge de Néry-Saintines : les riverains veulent des actions.

27-28/09/97 : (LP) - 30/09/97 : (LP)

04-05/10/97 : (CP)

11/10/97 : (U) Des composteurs pour les déchets de jar-

**DECHETS**



# REVUE DE PRESSE

**Ressons-sur-Matz.**  
 26/08/97 : (CP)  
 25/09/97 : (LP), L'extension de Roissy inquiète le sud de l'Oise.  
 30/09/97 : (LP)  
 17/10/97 : (U) - 22/10/97 : (CP)  
 25-26/10/97 : (CP) - 31/10/97 : (CP)  
 07/11/97 : (CP), La France et ses sites pollués.  
 14/11/97 : (U), Liste de sites pollués dans les Ardennes, la Marne et l'Aisne.  
 23/01/98 : (CP)  
 05/02/98 : (CP), 42 sites pollués en Picardie.

**Carrières - Ballastières**  
 02/09/97 : (U), Le rôle des géants reste vigilant.  
 09/09/97 : (U), Dans la vallée de l'Oise, les écologistes s'opposent à un nouveau projet de carrière.  
 25/09/97 : (U) - 24/11/97 : (U)  
 02/12/97 : (U) - 11/12/97 : (U)

**Dioxine**  
 16/09/97 : (CP), Des produits laitiers contiendraient de la dioxine.  
 17/09/97 : (CP), Incinérateur

de Ribécourt et dioxine.  
 18/09/97 : (CP) - 24/09/97 : (CP), Position de l'ALEP. - 13/10/97 : (U)

**Eau - Inondations**  
 03/09/97 : (CP)  
 08/09/97 : (CP), La vallée du Thérain est malade.  
 22/09/97 : (CP) - 30/09/97 : (CP)  
 30/09/97 : (LP) - 03/10/97 : (LP)  
 01-02/11/97 : (CP)  
 27/11/97 : (CP), Ca mousse dans la Somme.  
 01/12/97 : (U), Une convention signée pour conserver des zones d'expansion des crues de l'Oise.  
 21/12/97 : (LP) - 08/01/98 : (U)  
 13/01/98 : (CP) Réflexion à Beauquesne sur la protection du captage.

**Nucléaire**  
 04/09/97 : (CP), Une aide pour Tchernobyl.  
 15/09/97 : (U), Greenpeace continue ses recherches autour de la Hague.  
 03/02/98 : (CP), Superphénix est fermé définitivement.

**Pesticides**  
 19/09/97 : (LP), L'usine SECO de Ribécourt menace 15000 habitants.

**Station d'épuration**  
 31/01/98 : (CP), Pollution à la station de Roye.

**Plomb**  
 18-19/10/97 : (CP), L'entreprise d'Estrées s'étend au désespoir des riverains.  
 28/11/97 : (CP), La ville d'Amiens poursuit le remplacement des branchements d'eau.

**Qualité de l'air**  
 11/08/97 : (CP)  
 14-15/08/97 : (CP), Situation des grandes villes de France.  
 18/08/97 : (U).  
 19/08/97 : (CP), 2ème alerte à l'ozone à Paris.  
 21/08/97 : (CP) - 23-24/08/97 : (CP)  
 24/09/97 : (CP)  
 01/10/97 : (CP), La circulation alternée à Paris se met en place.  
 02/10/97 : (CP)  
 05/11/97 : (CP) La place

d'Amiens parmi les villes de France.  
 25/11/97 : (CP)  
 27/11/97 : (CP), Le plan de la France pour lutter contre l'effet de serre.  
 02/12/97 : (CP), Kyoto : le monde se mobilise pour réduire les émissions de gaz carbonique.  
 03/12/97 : (CP)  
 04/12/97 : (CP), Effet de serre en Picardie.  
 08/12/97 : (CP) - 11/12/97 : (CP)  
 12/12/97 : (CP) - 08/01/98 : (CP)  
 31/01/98 : (CP), Pastille verte, le signe de propreté.

## DIVERS

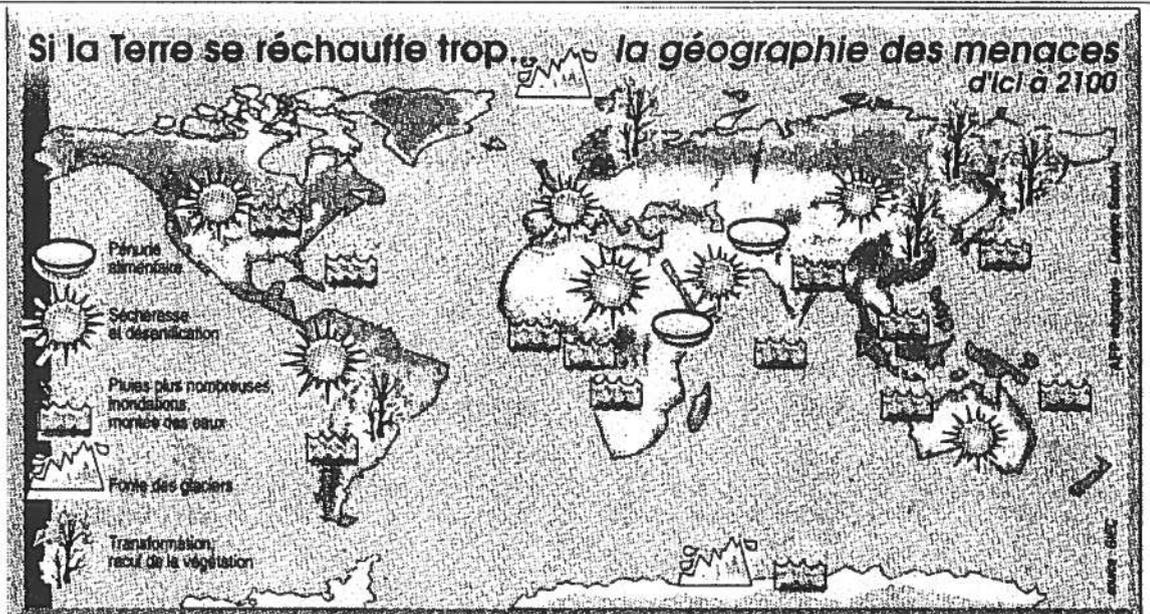
18/10/97 : (U), 28000 emplois-jeunes en Picardie.  
 02/12/97 : (CP)  
 09/12/97 : (U), CPIE de Merlieux toujours sur la sellette.  
 29/01/98 : (CP), Verts et ZEP.  
 05/02/98 : (CP), Vers un regroupement des écologistes pour les élections régionales.

SYLVIE JACQUET

## ALERTE AU GAZ (CARBONIQUE)

Le monde se mobilise à Kyoto pour combattre le réchauffement de la Terre dû essentiellement aux émissions de plus en plus importantes de gaz carbonique.

CP le 2/12/97



L'Afrique sera la première victime du réchauffement climatique annoncé, même si les autres régions ne seront pas épargnées, en particuliers les pôles et les petites îles du Pacifique et des Caraïbes.

## POUR LA FIN DE L'EXCEPTION CYNEGETIQUE FRANCAISE

En ce mois de février, alors qu'un bon nombre d'entre nous grelottent ou se préparent à gagner les stations de skis, la nature connaît d'invisibles bouleversements qui préparent au foisonnement du printemps prochain. Modifications hormonales chez les femelles, accouplement, migration de retour vers les lieux de nidification, sont autant de signes de début de la période de reproduction des oiseaux, cruciale après les pertes massives de l'hiver.

C'est toute une vie qui se prépare ainsi tandis que les chasseurs manifestent le 14 février à Paris pour protester contre certaines directives européennes qui conduisent à réduire la pratique de leur loisir. Dénonciation de la "technocratie bruxelloise", promotion de traditions locales ou encore défense d'une certaine ruralité constitueront sans aucun doute la rhétorique et les slogans de ce mouvement lancé par les chasseurs au gibier d'eau. Entre autres revendications, cette manifestation viendra soutenir la

demande d'une modification de la

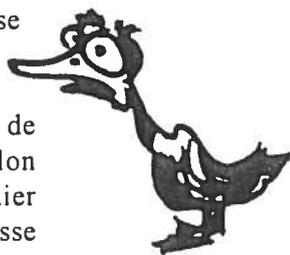
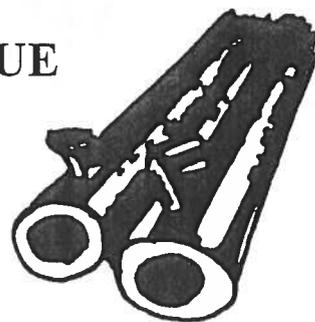
directive du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Cette directive impose en effet une réduction de la période de chasse du gibier d'eau

et des oiseaux migrateurs, afin de garantir la protection de ces espèces pendant leur reproduction, et afin de leur permettre d'entreprendre leur migration de retour en toute tranquillité. Une période de chasse du 1er septembre au 31 janvier permettrait de respecter ces exigences. S'étalant actuellement de la mi-juillet ou du début août selon les départements jusqu'au dernier jour de février, la saison de chasse aux oiseaux sauvages est en France la plus longue de toute l'Union Européenne. Cette chasse s'exerce aux dépens de 64 espèces, dont une majorité en mauvais état de conservation, contre une moyenne de 30 sur l'Union (résultats de l'enquête de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de janvier 1998).

Si cette restriction de la période de chasse apparaît importante, elle n'est le fait que de pratiques cynégétiques françaises particulières qu'il s'agit de supprimer pour plusieurs raisons.

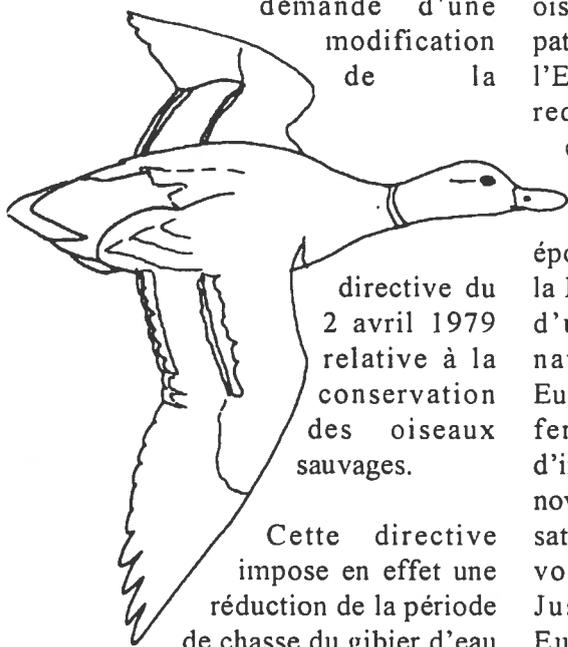
Ne connaissant aucune frontière, les oiseaux migrateurs constituent un patrimoine naturel commun à toute l'Europe. Leur conservation durable requiert une approche communautaire par une harmonisation des pratiques et des périodes de chasse. En cette époque de construction européenne, la France ne peut agir seule au nom d'une quelconque tradition nationale. La Commission Européenne vient de le lui rappeler fermement par sa demande d'information complémentaire du 13 novembre 1997. Faute d'une réponse satisfaisante, la France risque de se voir traduire devant la Cour de Justice des Communautés Européennes, avec de lourdes



sanctions pécuniaires à la clé, comme ce fut le cas pour l'Allemagne en janvier 1997.

Pourquoi le principe cynégétique qui admet qu'il est normal que l'on ne chasse pas le gibier sédentaire quand débute et aussi longtemps que n'est pas achevée sa reproduction, ne s'appliquerait-il pas aux oiseaux migrateurs et au gibier d'eau, alors même que de nombreuses études d'instances scientifiques reconnues montrent que les dates de chasse actuelles ne respectent pas les périodes de migration et de reproduction de ces oiseaux ?

Légiférer en la matière, comme l'a fait le Sénat en adoptant le 15 janvier dernier, une proposition de loi à l'initiative des chasseurs, revient non seulement à prétendre écarter une directive au moyen de la loi, mais aussi à figer les choses et à empêcher toute adaptation à la réalité biologique. Ce que la directive du 2 avril 1979, pour sa part, a très bien intégré puisqu'elle ne fixe elle-même aucune date d'ouverture et de clôture de la chasse, mais commande l'édiction de mesures conformes aux objectifs de conservation des oiseaux sauvages. Dans la pratique, si le 31



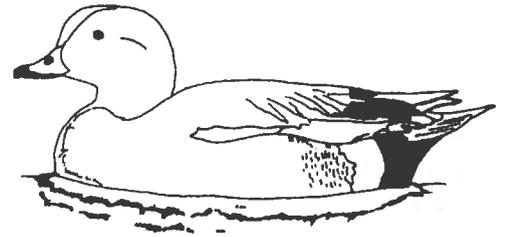
janvier est adopté par la quasi-totalité des Etats membres de l'Union Européenne, à l'exception de la Grèce et de la France, c'est qu'il s'agit de la date la plus commode dans son application, tout échelonnement étant incontrôlable sur le terrain et permettant tous les abus. C'est aussi parce qu'il réalise un compromis biologique raisonnable, préconisé tant par le Comité Economique et Social des Communautés Européennes dans un avis du 14 septembre 1994, que par le parlement européen avec l'adoption, le 15 février 1996, du rapport Van Putten.

Au demeurant, ces pratiques cynégétiques en matière d'oiseaux migrateurs et de gibier d'eau ne sont plus reconnues par la justice. 65 des 68 arrêtés ministériels pris entre 1990 et 1993 pour l'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau et qui ont fait l'objet d'un recours contentieux, ont été annulés par le Conseil d'Etat, et beaucoup d'arrêtés préfectoraux laissant la chasse se poursuivre au-delà du 31 janvier ont été également sanctionnés par les tribunaux administratifs, saisis par les associations de protection de la nature. Dans une décision du 13 juin 1997, le Conseil d'Etat reconnaît que

février est un mois de migration et, pour la saison de chasse en cours, plusieurs préfets se sont vus enjoindre par le juge administratif de fermer la chasse aux oiseaux migrateurs le 31 janvier 1998. "Les chasseurs en ont marre d'être mis hors la loi" ne cessent-ils de clamer. Mais ces multiples contentieux, à l'échelon national et à l'échelon européen, ne sont que le reflet d'une législation cynégétique nationale archaïque, héritée du siècle dernier, et qui n'a pas encore intégrée les exigences contemporaines de la protection de la faune sauvage.

En se soumettant à la directive "Oiseaux sauvages" de 1979, la chasse française s'inscrit dans son époque. En la refusant obstinément, elle se fourvoie dans une stratégie qui l'enferme dans le passé.

Egalement visée par la Commission Européenne des Droits de l'Homme, qui vient d'estimer la loi du 10 juillet 1964 - dite loi Verdeille - contraire à l'égalité des droits entre chasseurs et non-chasseurs car instaurant l'affiliation forcée de certains propriétaires à l'association de chasse locale et la possibilité de chasser sur le terrain d'autrui sans son accord, la chasse française est-elle donc réellement menacée par



l'Europe ? Non. Ce qui est menacé, c'est en effet cette forme d'exception française au sein de l'Europe, qui considère la chasse comme une appropriation ordinaire de la nature, sans concertation avec les autres usagers, comme une expression de "l'ordre éternel des champs".

Depuis 17 ans, la France viole sciemment une directive européenne. La fin de cette exception cynégétique française suppose que la chasse se réforme profondément pour s'adapter aux réalités modernes sociales et écologiques. Sans quoi, les chasseurs contribueront eux-mêmes à la faire disparaître.

**LIONEL BRARD**, Président de France Nature Environnement  
**PATRICK JANIN**, Administrateur d'associations de protection de la nature

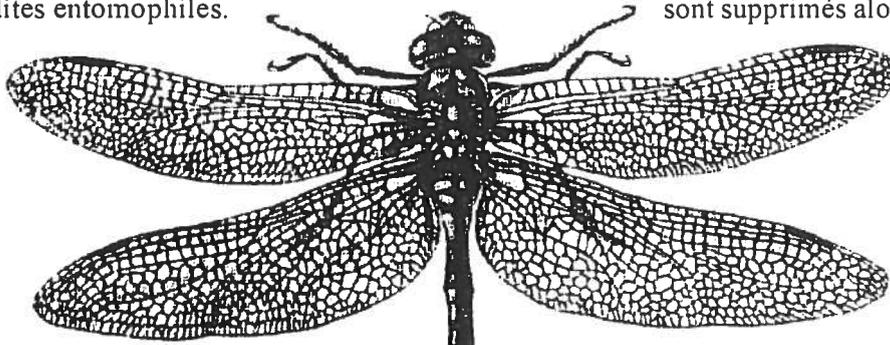




## DES INSECTES BIO-INDICATEURS

L'Association Internationale des Entomologistes Ecologiques (A.I.D.E.C) organise régulièrement à Dijon des colloques de grande qualité permettant aux intéressés d'approfondir leurs connaissances en écologie. Le dernier colloque des 2 et 3 décembre 1997 était également parrainé par l'Union de l'Entomologie Française (U.E.F) qui regroupe de nombreuses associations entomologiques. Le sujet du colloque était très intéressant à plus d'un point de vue. Il portait comme sous-titre «Apport de l'entomologie à une politique de développement durable». Toute personne s'intéressant à la protection des milieux naturels pouvait y trouver matière à réflexion.

Les insectes ont une importance considérable dans la chaîne trophique. Ils aident à la décomposition de la matière organique, à la formation des sols et à la pollinisation des plantes dites entomophiles.



Certains parasites permettent la régulation d'autres espèces vivantes (dont de nombreuses espèces d'insectes). Certains sont utilisés par des agriculteurs comme moyens de lutte contre les ravageurs des cultures (lutte intégrée et lutte biologique). Les insectes permettent alors de se passer des insecticides ou des plantes transgéniques. Ils permettent ainsi une gestion durable des milieux agricoles. Ils sont également la nour-

riture de nombreuses autres espèces vivantes et intéressent à ce titre les ornithologues. Mieux utilisés comme bio-indicateurs, ils pourraient être de précieux auxiliaires des gestionnaires de milieux.

L'assistance au colloque permettait de se rendre compte des difficultés que rencontrent les entomologistes. Il y a entre 36 000 et 48 000 espèces d'insectes en France. Un taxonomiste ne peut connaître qu'une petite partie de l'entomofaune française. Les spécialistes sont peu nombreux. A côté de quelques professionnels, il y a des amateurs éclairés formés par de nombreuses années de pratique. Il n'existe aucun inventaire exhaustif au niveau national et celui-ci n'est pas près d'être réalisé. En effet, la politique universitaire néglige la formation de taxonomistes. Certains postes d'enseignants et de chercheurs sont supprimés alors

qu'il reste énormément à faire.

Les insectes sont pourtant déjà utilisés de façon performante pour qualifier la qualité des milieux aquatiques. Lors du colloque, une étude a été présentée concernant le milieu forestier. Par contre, il n'existe pas (du moins officiellement reconnu) d'insectes bio-indicateurs de la qualité d'un environnement agricole.

Lors de ces deux jours, les entomologistes ont également attiré l'attention des naturalistes sur les milieux bien souvent délaissés au profit des milieux naturels remarquables et protégés. Ils incitent leurs confrères à porter leurs regards sur les friches industrielles (anciennes mines, terrils, anciennes carrières). Ils s'intéressent à la gestion des bordures de route et d'autoroute qui sont déjà un peu, et pourraient être encore plus avec une gestion mieux adaptée, des milieux apportant leur pierre à la conservation de la biodiversité. Les écologistes pourraient peut-être (si cela n'est déjà fait) interpellier les Directions Départementales de l'Équipement afin d'obtenir des fauches tardives des bordures de route et une meilleure gestion des plantations d'arbustes qui sont situées en limite de celles-ci. Il pourrait également être demandé à l'administration la mise en place d'espèces végétales productrices de baies. Là où les routes sont décaissées, il y a souvent en Picardie d'importants talus calcaires. Ceux-ci ne pourraient-ils pas être utilisés comme sites de conservation de certaines espèces végétales ?

L'Office National des Forêts était largement représenté à Dijon. Les membres présents de cet organisme ont montré une ouverture d'esprit tout à fait remarquable. Je me demande si l'organisation d'un dialogue en région Picardie ne pourrait pas être porteuse de fruits, notamment pour obtenir une gestion de la forêt de Compiègne plus respectueuse de la biodiversité, comme cela a été souhaité dans notre revue.

THIERRY NANSOT

## SUR LES TRACES D'UN CERVIDE PEU COMMUN : LE DAIM EN ALSACE

Dans le n° 76 de Picardie Nature (1), nous vous promettons un article détaillé sur le daim, ce cervidé dont nous avons observé de nombreux indices de présence mais que nous n'avons malheureusement fait qu'apercevoir en lisière de l'Illwald, un matin de mai 97, lors de notre séjour en Alsace organisé par l'Association. Nous résumons ici les informations obtenues auprès de nos guides alsaciens sur ce cervidé original.

### *Population sauvage*

Il n'existe en France que très peu de vraies populations de daims en liberté. La population alsacienne est la plus ancienne (1850) et la plus importante. Elle dispose d'une aire de répartition de plus de 10 000 hectares, correspondant à la zone inondable du Grand Ried de l'Ill. En totale liberté avec le chevreuil et le sanglier, l'espèce est ici bien sauvage. En effet, elle n'a rien à voir avec les spécimens anémiques que l'on trouve enfermés dans les zoos ou autres parcs animaliers.

A l'observation, on distingue le daim des autres cervidés d'abord par sa taille qui se situe entre celles du cerf élaphe et du chevreuil, ensuite par le pelage de l'adulte qui, en été, est marqué de taches et de lignes blanches. Mais la caractéristique la plus visible est la marque fessière blanche bordée de noir qui, avec la queue longue de 15 à

20 cm, forme une figure contrastée. Par son allure et les caractéristiques générales de son comportement, on peut dire que le daim est plus proche du cerf que du chevreuil. Très schématiquement, on admet trois classes d'âge par sexe : faon mâle ou femelle (en dessous d'un an), daguet ou dainette (entre 1 et 2 ans), adulte mâle ou femelle. Le mâle d'âge mûr porte des bois dont l'extrémité est aplatie en forme de palette.

### *Cycle des bois*

Ceux-ci n'existent que chez le mâle. Le développement des pivots a lieu chez le jeune mâle à partir de l'âge de 5 à 6 mois. Ces deux colonnes osseuses de quelques centimètres de haut supporteront par la suite tous les bois produits par l'animal au cours de sa vie. Au printemps, la formation des pivots est immédiatement suivie par celle des premiers bois en forme de dagues (d'où l'appellation de daguet pour un mâle qui «a fait sa première tête»). Les bois en croissance sont mous et recouverts d'un tégument finement velu appelé «velours». Les dagues sont pleinement formées en juillet-août et sont débarrassées de leur velours desséché par frottement sur des tiges souples d'arbustes. Elles resteront en place jusqu'au printemps suivant pour tomber en mai. Après cicatrisation de la plaie un nouveau velours induira la croissance de bois plus grands. Ce cycle se répète d'année en année.

### *La reproduction*

Les temps forts de la reproduction sont le rut et la mise-bas. Le rut a lieu, en règle générale, pendant la seconde quinzaine d'octobre. Les individus mâles les plus puissants établissent chacun un territoire de reproduction défendu contre les concurrents potentiels. Ces territoires sont signalés par des marquages olfactifs et visuels variés ; mais le plus spectaculaire des moyens de communication est le raire, cri caractéristique du rut composé de sons brefs, monocordes, répétés, cri qui peut être émis durant toute la journée au plus fort du rut.

Il semble que les places de rut soient des lieux traditionnellement fréquentés d'année en année ; il n'a pas été démontré cependant qu'un même mâle restait fidèle à un territoire donné. Le daim ne se souille pas, à l'opposé du cerf. Les mâles de tous âges ont l'habitude de «battre» violemment les buissons avec leurs bois et de faire de longues parades d'intimidation avant les combats.

La plus grande partie des femelles sont fécondées pendant le rut d'automne. La majorité des faons naissent au mois de juin, ce qui représente une durée de gestation de l'ordre de 7,5 à 8 mois. La parturition a lieu en milieu forestier pendant une courte période d'isolement de la mère.



## SUR LES TRACES D'UN CERVIDE PEU COMMUN : LE DAIM EN ALSACE (suite)

### La vie en groupes

Le daim est une espèce grégaire. On distingue plusieurs types de groupes selon leur composition. Les groupes de femelles rassemblent les mères et les jeunes ; ils présentent des tailles variables si bien que la seule unité sociale permanente est la famille maternelle composée de la mère, du faon de l'année, et souvent du jeune de l'année précédente, surtout si celui-ci est une femelle. Les mâles vivent seuls ou en petits groupes durant la période de croissance des bois. En hiver, une certaine proportion d'entre eux rejoint les groupes de femelles et forme des groupes mixtes. La taille et la composition des groupes est extrêmement variable selon la saison et la nature de

l'habitat. On peut schématiser ainsi : les individus isolés et les groupes les plus petits s'observent surtout en milieu forestier, et ceci pendant la période de mise-bas et pendant le rut ; les groupes de grande taille sont d'autre part les plus fréquents en période hivernale et en habitat champêtre.

### Une gestion participative

Outre l'originalité de l'espèce, l'intérêt de cette population de cervidés réside aussi dans l'histoire de sa gestion.

Devant l'impact croissant de la population sur la production sylvicole et les controverses régulières sur le niveau des effectifs de cervidés, un premier comptage général est organisé par l'ONF en mars 1976. Des résultats proches de 500 daims entraînent un objectif de réduction des effectifs à 250 têtes et des projets d'amélioration de la gestion cynégétique.

En même temps se crée une structure de coordination, dénommée «Groupe Daim», associant l'administration, les collectivités locales propriétaires de forêts, le gestionnaire forestier, les sociétés de chasse concernées et, fait remarquable, les associations locales de protection de la nature. Une étude scientifique sur l'écologie et le comportement de l'espèce est par ailleurs mise en route à l'Université de Strasbourg.

Parallèlement, une association locale, le GERRIS (c'est le

groupe qui nous a accueillis en mai dernier), débute un comptage annuel qu'elle réalise de façon indépendante. Grâce à une présence très régulière sur le terrain et un travail suivi, ce comptage devient peu à peu complémentaire du comptage de l'ONF et permet dès 1980 au «Groupe Daim» d'affiner ses propositions sur le plan de chasse et la gestion fine de la population.

L'action du GERRIS ne s'est pas uniquement cantonnée à ces opérations techniques de comptage : l'association a travaillé également - non sans se heurter quelquefois à la résistance de l'encadrement forestier - à des propositions concrètes d'amélioration du milieu naturel dans lequel évolue le daim. On peut considérer que durant les années 70 et 80, il s'agissait d'une situation probablement très peu répandue de participation technique d'une association naturaliste à la gestion d'une population de cervidés et de son habitat.

MARIE-FRANCE GUILLOUARD  
ARNOULD SCHAAL

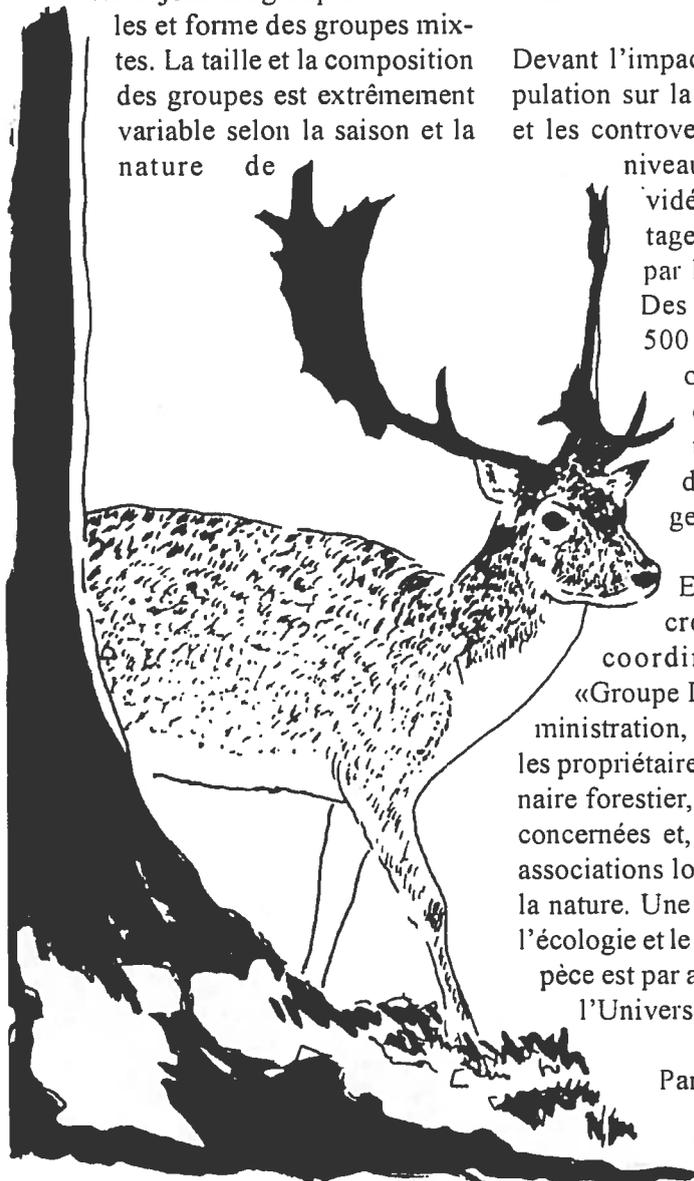
### Extraits de :

«*l'Illwald et ses daims*», par Joëlle Rimbert et Arnould Schaal paru dans *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* n° 813, 1989 («*Nos rieds, demain*»).

«*Le Daim*», par Arnould Schaal, paru dans *Encyclopédie de l'Alsace*, Strasbourg (1983).

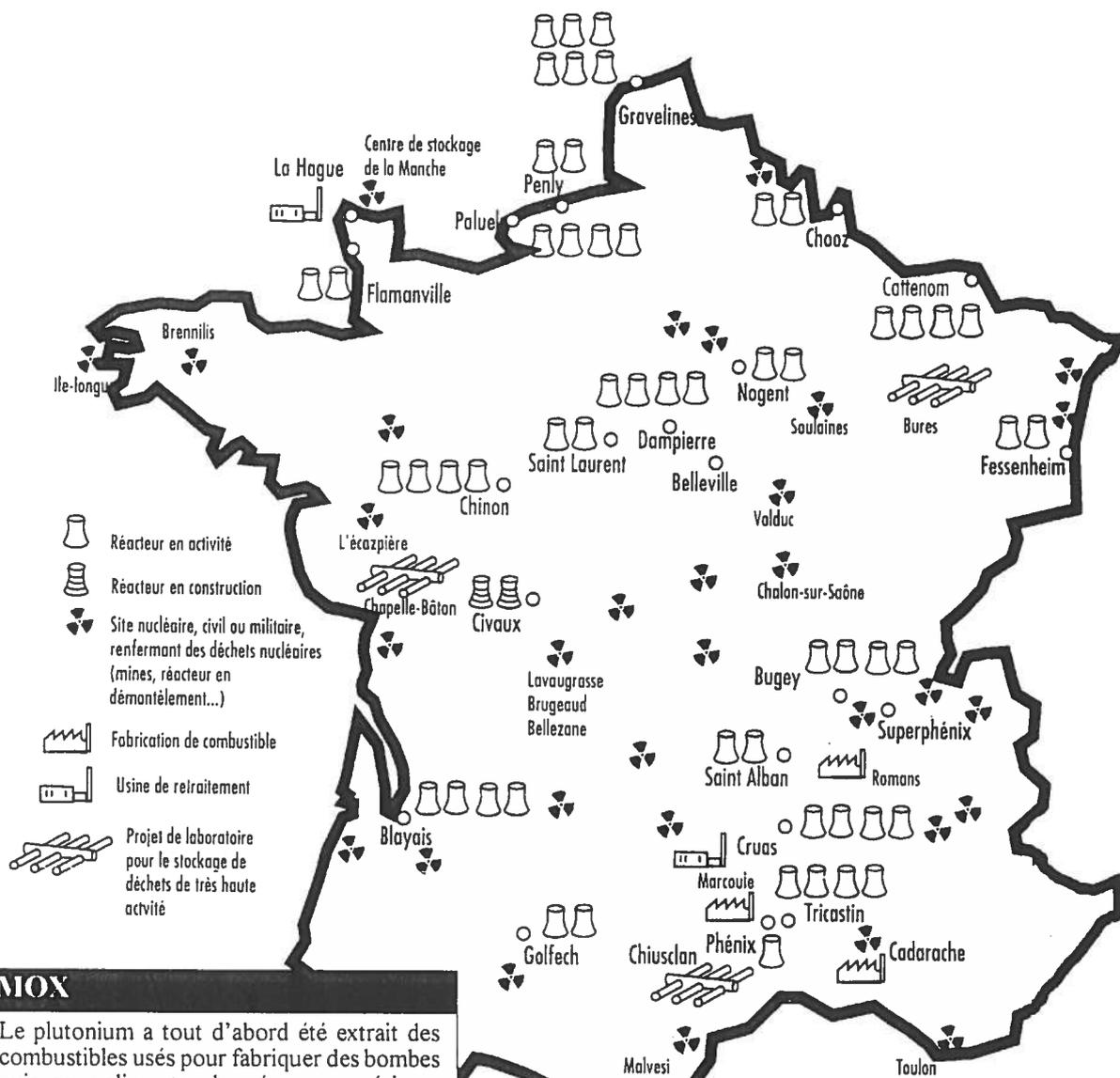
«*Influence de l'environnement sur les composantes du groupe social chez le daim*», par Arnould Schaal, paru dans *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)* n° 36 (1982).

(1) voir aussi le compte-rendu d'excursion «*Voyage en Alsace*» (pages 22-23 du n° 76).



# LA FRANCE NUCLÉAIRE

La France possède aujourd'hui 56 réacteurs commerciaux en activité, 1 surgénérateur en arrêt temporaire (Phénix), un surgénérateur définitivement arrêté (Superphénix), 2 usines de retraitement, des usines de fabrication de combustible, des centrales en démantèlement, etc... On compte officiellement plus de 1000 sites en France qui contiennent des déchets radioactifs. La carte ci-dessous reflète une partie de "l'Archipel" nucléaire français. Tout Français vit sur un volcan.



## MOX

Le plutonium a tout d'abord été extrait des combustibles usés pour fabriquer des bombes puis pour alimenter des réacteurs spéciaux, les surgénérateurs. L'échec de Superphénix (Isère), le premier surgénérateur de taille industrielle dans le monde, a obligé les nucléocrates à trouver d'autres utilisations pour le plutonium. Actuellement 14 réacteurs fonctionnent avec un combustible au plutonium appelé Mox. EDF pourrait porter ce nombre à 28. Le Mox, un combustible coûteux, qui augmente les doses reçues par le personnel et qui rend le pilotage des centrales plus délicat, suscite beaucoup d'opposition, y compris à l'intérieur d'EDF. Pour le moment, Cadarache (BdR) fournit du combustible Mox pour l'Allemagne et Melox (Marcoule) s'apprête à alimenter le Japon.

## DÉMANTÈLEMENT

Le démantèlement des installations n'en est qu'à ses balbutiements en France et à l'étranger. Le chantier de Brennelis (Bretagne), qui sert de vitrine à EDF, ne concerne qu'un réacteur beaucoup plus petit que les centrales actuelles (70 Mwe contre 900 à 1300 MWe). De nombreuses questions sont fréquemment omises dans l'information officielle : risques de contamination des ouvriers, quantités de déchets produits, coûts... A titre d'exemple, on parle de 10 à 15 milliards de francs pour le démantèlement de Superphénix, et de 30 milliards pour l'usine de retraitement UP1 de Marcoule (Gard).

## RÉACTEURS NUCLÉAIRES

Avec 56 réacteurs, la France détient un record controversé : environ 80 % de son électricité est d'origine nucléaire. Ce que certains appellent indépendance énergétique pourrait bien se révéler une dépendance catastrophique en cas d'accident sur l'un des réacteurs, ou de défaut générique entraînant l'arrêt de l'ensemble du parc. Suréquipée, la France exporte chaque année à bas prix l'équivalent de la production de 10 réacteurs nucléaires environ. Les déchets, eux, restent en France.

Après avoir fermé la première génération de réacteurs (graphite-gaz) au bout d'une vingtaine d'années, EDF prétend maintenant que les réacteurs actuels (à eau pressurisée) peuvent facilement durer 40 ans. Mais une telle extension de vie des centrales passe de coûteuses réparations, la production de déchets très irradiés (couvercles de cuves, générateurs de vapeur, etc...) et surtout par des risques accrus pour les populations.

## DÉCHETS

N'en déplaise aux publicitaires d'EDF ou de COGEMA, le nucléaire n'est pas une activité propre. De la mine d'uranium au démantèlement des centrales, en passant par la maintenance ou les rejets des centrales, le nucléaire produit chaque année des milliers de tonnes de déchets plus ou moins dangereux. En 1997, l'agence nationale des déchets radioactifs (ANDRA) a dénombré 1064 sites civils ou militaires renfermant des déchets nucléaires en France. Il existe déjà deux sites de stockage pour les déchets de moyenne activité : à La Hague (Manche) et à Soulaïnes (Aube). Mais il faut aussi prévoir des décharges spécialisées pour les énormes quantités de déchets de plus faible activité. Cadarache pourrait héberger la première d'entre elles.

On est surtout à la recherche d'emplacements pour l'enfouissement des déchets de très haute activité et de très longue durée de vie (plusieurs millions d'années). Trois sites ont été sélectionnés pour implanter des "laboratoires", en réalité pour engager la première étape de la construction d'un site national d'enfouissement. Les incertitudes sur la sécurité de ces futurs sites d'enfouissement sont énormes. Il faudrait pouvoir prévoir plusieurs centaines de milliers d'années à l'avance les intrusions humaines, les tremblements de terre, les variations du climat ou de la nappe phréatique, etc... L'expérience du centre de stockage de déchets à faible activité de la Manche, qui a eu des fuites tout de suite après sa fermeture, montre la fragilité de tels pronostics.

## RETRAITEMENT

Le retraitement des combustibles nucléaires s'effectue à La Hague, dans les usines UP2-800 et UP3. Les clients étrangers (allemands, belges, japonais, néerlandais, suisses) absorbent la moitié de la capacité de l'usine. Ils acceptent de payer le prix fort pour se débarrasser le plus longtemps possible de ces encombrants déchets, dont leur population ne veut pas. Contrairement à ce que suggère le terme, le retraitement ne permet pas d'éliminer la radioactivité. En réalité, si l'on retire le plutonium et l'uranium restant dans les combustibles usés, l'essentiel de la radioactivité se retrouve dans diverses catégories de déchets vitrifiés, bitumés, cimentés... ou dans la mer ! Les usines de retraitement de La Hague polluent, à elles seules, autant que plusieurs centaines de réacteurs à eau pressurisée.

## ACCIDENT MAJEUR

Les dimensions d'une catastrophe nucléaire sont incalculables. A Tchernobyl, une zone grande comme le cinquième de la France a été fortement contaminée devenant impropre à la culture et des centaines de milliers de personnes ont été déplacées.

Longtemps nié complètement par le lobby nucléaire et l'Etat, l'accident majeur est maintenant admis, voire planifié. Distribution de pastilles d'iode, exercices autour des centrales, reproduction à faible échelle de la fusion d'un coeur de réacteur, absorbent des centaines de millions de francs de crédit chaque année. Qu'elles révèlent un cynisme ou une simple fuite en avant, ces mesures ne résolvent rien. La probabilité d'un accident majeur dans un site nucléaire (réacteur, usine de retraitement) ou au cours d'un transport reste aussi importante.

### Le saviez-vous ?

- Le lancement du dernier chantier de centrale nucléaire aux USA remonte à 1973 !
- Depuis l'accident de Tchernobyl en 1986, aucun nouveau réacteur nucléaire n'a été mis en chantier en Europe.
- Sur 16 réacteurs nucléaires en construction entre 1979 (accident de Three-Mile Island) et 1986 (Tchernobyl), 15 l'ont été en France, 1 en Grande-Bretagne, 0 ailleurs.
- Le coût de l'énergie éolienne est aujourd'hui équivalent à celui du nucléaire.
- Une centrale nucléaire coûte aujourd'hui 2 fois plus cher qu'une centrale au gaz.
- Le prix d'une centrale nucléaire est toujours en hausse.
- Le prix d'une centrale éolienne est toujours en baisse.
- Depuis 1995, le nombre de réacteurs nucléaires en fonctionnement dans le monde est en baisse.
- A l'étranger, EDF vend des centrales au charbon (Chine) ou au gaz (Gaza).

Source : Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge 69004 Lyon  
tél : 04.78.29.22 - Fax : 04.72.07.70.04

Vous pouvez avoir d'autres informations auprès du CRII-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la RADioactivité) : 471, avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE (adhésion à partir de 220F)







